

Mercenaires émiratis, réseau marocain L'Algérie face à des menaces convergentes

PAGE 3



Les Émirats arabes unis confirment, une nouvelle fois, leurs velléités déstabilisatrices. Selon une source sûre, citée par la chaîne AL24 News, cet État envisagerait de recruter des mercenaires de plusieurs nationalités, dont des Algériens.

Algérie-France Le contentieux colonial au cœur des tensions

PAGE 4

CRÉSUS
QUOTIDIEN
www.cresus.dz In medio stat virtus

Elections locales Plus de 162 000 candidats dans la course

PAGE 2



Forum de Riyad sur l'énergie Arkab met en garde contre le déficit d'investissement

PAGE 6



Assurances UN NOUVEAU GENDARME POUR LE MARCHÉ

PAGE 16

JO-2028 dames : Algérie- République Centrafrique Les Vertes à 90 minutes du troisième tour

PAGE 13



AADL3

LES PREMIÈRES CLÉS DÉBUT NOVEMBRE

PAGE 5



Livraisons annoncées dans cinq sites, 500 000 logements programmés et deuxième tranche en préparation : le dispositif entre dans une phase décisive pour les souscripteurs.

Déchets industriels CAP SUR LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION

PAGE 7

ELECTIONS LOCALES

Plus de 162 000 candidats dans la course

Les formations politiques dominent largement les candidatures, avant l'examen des dossiers et la validation définitive des listes.

L'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) a annoncé, lundi, le bilan définitif des candidatures aux élections locales prévues le 28 novembre prochain. Au total, 6 065 listes ont été déposées à travers le pays, regroupant 162 864 candidats, dont 141 388 pour les assemblées populaires communales (APC) et 21 476 pour les assemblées populaires de wilaya (APW). La course aux élections locales franchit ainsi une nouvelle étape avec l'expiration, le 8 octobre à minuit, des délais légaux de dépôt des déclarations collectives de candidature. Selon le bilan communiqué par l'Anie, 5 631 listes ont été déposées pour les APC et 434 pour les APW.

LES PARTIS POLITIQUES LARGEMENT REPRÉSENTÉS

Pour les élections communales, les listes présentées par les partis politiques arrivent largement en tête, avec 5 371 listes déposées. Les candidatures indépendantes totalisent 239 listes, tandis que les alliances entre formations politiques comptent 21 listes. S'agissant des élections des assemblées populaires de wilaya, l'Anie a recensé 405 listes présentées par des partis politiques, 24 listes indépendantes et 5 listes déposées dans le cadre d'alliances partisanes.

L'EXAMEN DES DOSSIERS, PROCHAINE ÉTAPE

Après la clôture du dépôt des candidatures, l'Anie doit examiner les dossiers afin de vérifier leur conformité aux dispositions de la législation électorale en



vigueur. Tout rejet de candidature ou de liste doit faire l'objet d'une décision motivée, notifiée dans un délai de dix jours à compter du dépôt de la déclaration de candidature. À défaut, la candidature est réputée acceptée.

Les candidats ou les listes concernés peuvent introduire un recours dans les trois jours suivant la notification de la décision de rejet. La juridiction administrative d'appel territorialement compétente dispose ensuite de quatre jours, à compter du dépôt du recours, pour statuer. Une fois les décisions définitives rendues, les listes sont complétées et les

candidats dont les dossiers ont été rejetés sont remplacés, avant la publication des listes définitives par l'Anie.

DES CONDITIONS STRICTES DE COMPOSITION DES LISTES

La législation électorale fixe plusieurs conditions relatives à la composition des listes de candidatures. Celles-ci doivent comporter un nombre de candidats supérieur au nombre de sièges à pourvoir : sept candidats supplémentaires dans les circonscriptions comptant un nombre impair de sièges et six dans celles disposant d'un nombre pair de

sièges.

Les listes doivent également réserver un tiers des candidatures aux femmes, sous réserve des exceptions prévues par la loi, consacrer au moins la moitié des candidatures aux personnes âgées de 40 ans au plus à la date du scrutin et compter au moins un tiers de candidats ayant un niveau d'enseignement universitaire. La condition relative à la représentation des femmes ne s'applique, toutefois, pas aux communes dont la population ne dépasse pas 20 000 habitants. Les membres des APC et des APW sont élus pour un mandat de cinq ans, au scrutin proportionnel de liste ouverte, avec vote préférentiel sans panachage. Le scrutin du 28 novembre intervient également dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau découpage territorial du pays. Le nombre de sièges à pourvoir dans chaque Assemblée varie en fonction de la population de la circonscription électorale, sur la base des données du dernier Recensement général de la population et de l'habitat. Des dispositions transitoires sont, par ailleurs, prévues pour les wilayas nouvellement créées. Les listes déposées sous l'égide d'un ou de plusieurs partis politiques peuvent être dispensées de la collecte des signatures dès lors qu'elles remplissent l'une des conditions légales relatives aux résultats obtenus par le parti ou à sa représentation dans la wilaya mère lors des dernières élections.

La campagne électorale s'ouvrira trois semaines avant le scrutin et prendra fin trois jours avant la date du vote.

I. Khermane

FORUM DU FMI ET DE LA BANQUE MONDIALE À BANGKOK

L'Algérie met en avant ses priorités économiques

L'Algérie a pris part, hier, à Bangkok, en Thaïlande, à une réunion d'orientation destinée aux parlementaires participant aux travaux du Réseau parlementaire du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale. La délégation algérienne était composée des députés Hani Ahcene, président du groupe parlementaire des indépendants, et Atallah Moulati, représentants de l'Assemblée populaire nationale (APN) au sein de ce réseau.

Prévu les 12 et 13 octobre 2026, en marge des réunions annuelles du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, le forum réunit des parlementaires, des responsables de haut niveau et des représentants des deux institutions financières internationales autour des enjeux économiques et du développement. Les discussions portent notamment sur l'emploi, l'intelligence artificielle, le financement des petites entreprises, la coopération au développement et la mobilisation des capitaux privés.

Lors de la réunion d'orientation, le député Hani Ahcene a transmis aux participants les salutations de la présidente de



l'APN, Khalida Boufedj, ainsi que ses vœux de réussite aux travaux du forum.

DIVERSIFICATION ET SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT

Il a souligné la volonté de la présidence de l'Assemblée de garantir une présence algérienne active au sein du réseau parlementaire, affirmant la disponibilité de la délégation nationale à contribuer à ses travaux et à ses initiatives. L'intervention algérienne a mis en avant plusieurs priorités économiques, à commencer par la diversification de l'économie nationale, la promotion de l'investissement et des start-up, ainsi que le déve-

loppement de l'économie numérique et de l'innovation. Le renforcement de la sécurité alimentaire et énergétique, le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et la création d'emplois figurent également parmi les axes abordés par la délégation. Les échanges ont aussi porté sur le financement du développement durable et la lutte contre les changements climatiques, dans le cadre d'une approche visant à soutenir la croissance économique et le développement social. Ces thématiques rejoignent plusieurs axes du programme du forum, notamment la croissance inclusive, l'intelligence artificielle, l'intégrité financière, la

cybersécurité, le financement des petites entreprises, la coopération au développement, la mobilisation des capitaux privés et la stabilité financière.

CONSOLIDER LA COOPÉRATION PARLEMENTAIRE

En marge de la réunion, les deux députés algériens ont échangé avec leurs homologues de différents pays membres du réseau. Ces rencontres ont permis d'examiner les moyens de renforcer la coordination parlementaire et de favoriser les échanges d'expériences.

L'objectif est de contribuer plus efficacement aux prochaines activités et initiatives du réseau, tout en tirant parti des expériences parlementaires internationales dans les domaines économique et du développement.

Le Réseau parlementaire de la Banque mondiale et du FMI constitue une plateforme internationale de dialogue entre parlementaires. Il vise notamment à promouvoir la transparence, la redevabilité et le financement du développement, tout en favorisant les échanges sur les grands défis économiques mondiaux.

JUSTICE

Les nouveaux patrons des juridictions en formation

Le ministère de la Justice organise, du 12 au 15 octobre, à la résidence des magistrats, un séminaire professionnel destiné aux présidents et procureurs généraux près les cours de justice, ainsi qu'aux commissaires d'État près les tribunaux administratifs d'appel récemment nommés.

Cette rencontre, animée par des cadres supérieurs de l'administration centrale, vise à renforcer les compétences des nouveaux responsables en matière de gestion des juridictions, de leadership et de prise de décision.

Au programme figurent plusieurs questions pratiques liées à la gestion des affaires civiles, administratives et pénales, ainsi qu'à l'amélioration du fonctionnement du service public de la justice. La généralisation de la numérisation des activités judiciaires et administratives constitue également un axe important des travaux.

Les participants examineront, par ailleurs, les mécanismes de suivi de l'activité judiciaire, l'évaluation des performances et la coordination du travail au sein des juridictions.

Les échanges porteront aussi sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de ces nouvelles responsabilités et les solutions à mettre en œuvre pour y remédier.

À travers cette initiative, le ministère entend améliorer l'efficacité de la gestion des juridictions et promouvoir les principes de transparence et de responsabilité, avec pour objectif d'élever la qualité du service rendu aux justiciables.

MERCENAIRES ÉMIRATIS, RÉSEAU MAROCAIN

L'Algérie face à des menaces convergentes

Les Émirats arabes unis confirment, une nouvelle fois, leurs velléités déstabilisatrices. Selon une source sûre, citée par la chaîne AL24 News, cet État envisagerait de recruter des mercenaires de plusieurs nationalités, dont des Algériens. Une information qui vient conforter les accusations portées par l'Algérie contre Abou Dhabi, avec lequel elle a rompu ses relations diplomatiques.

Le président Abdelmadjid Tebboune a, à plusieurs reprises, mis en garde contre les agissements émiratis. Cette révélation intervient le jour même où la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a annoncé le démantèlement, dans l'ouest du pays, d'un réseau criminel composé de 61 ressortissants marocains, soupçonnés de préparer des actes de sabotage. Au regard de la proximité entre Rabat et Abou Dhabi, ces deux affaires soulèvent de sérieuses interrogations sur les menaces qui pèsent sur la sécurité régionale.

ABOU DHABI PROJETTE UNE LÉGION ÉTRANGÈRE

Selon la chaîne publique AL24 News, Abou Dhabi préparerait la constitution d'une «légion étrangère émiratie», une unité de combattants étrangers destinée à être mobilisée contre rémunération. Citant une source présentée comme «sûre et bien informée», le média a révélé, dimanche 11 octobre, que ce projet viserait plusieurs nationalités, notamment algérienne. Les recrutements seraient programmés pour 2027, tandis que la mise sur pied de cette unité interviendrait en 2028. L'effectif initial annoncé serait compris entre 3 000 et 4 000 mercenaires, un volume que la chaîne présente comme un simple point de départ. Si ces informations se confirment, ce projet soulèverait des questions majeures sur les objectifs poursuivis par les autorités émiraties et sur les risques liés au recrutement de ressortissants étrangers dans un contexte régional déjà marqué par de fortes tensions.



Pour Alger, cette révélation intervient dans un climat de défiance persistante à l'égard d'Abou Dhabi. La rupture des relations diplomatiques entre les deux pays a illustré la profondeur des divergences, tandis que le président Abdelmadjid Tebboune a multiplié les mises en garde bien avant la rupture des relations diplomatiques, contre des agissements qui vont à l'encontre des intérêts et de la stabilité de l'Algérie.

61 RESSORTISSANTS MAROCAINS ARRÊTÉS

La concomitance de cette annonce avec le démantèlement d'un réseau criminel international à l'ouest de l'Algérie renforce les préoccupations sécuritaires d'Alger. Dans un communiqué rendu public dimanche, la DGSN a annoncé l'arrestation de 61 res-

tissants marocains soupçonnés de préparer des actes de sabotage susceptibles de porter atteinte à la sécurité et à l'ordre publics. Selon les premiers éléments de l'enquête, les membres de ce réseau organisé, qualifié de «particulièrement dangereux» par les services de sécurité, auraient préparé des actions criminelles sur le territoire national. L'opération a été menée au début du mois d'octobre par les éléments du service de wilaya de la police judiciaire de la sûreté de wilaya d'Oran. Parmi les personnes arrêtées figure un ancien militaire de l'armée marocaine. D'après les précisions fournies par la DGSN, les suspects auraient transité par l'aéroport international de Tunis avant de pénétrer sur le territoire algérien en empruntant des sentiers montagneux et des chemins forestiers iso-

lés dans la région d'El Kala, dans la wilaya d'El Tarf, à proximité de la frontière tunisienne. Ils se seraient ensuite dirigés par voie terrestre vers Oran, où ils auraient projeté de mettre leur plan à exécution. Les forces de sécurité ont également saisi des passeports marocains ainsi que des sommes en dirhams marocains et en euros. Les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le pôle pénal spécialisé d'Oran.

UNE ÉQUATION RÉGIONALE PRÉOCCUPANTE

La simultanéité de ces deux informations remet au premier plan les enjeux de sécurité auxquels l'Algérie est réellement confrontée. D'un côté, les révélations d'AL24 News font état d'un projet émirati de recrutement de combattants étrangers, incluant des Algériens. De l'autre, les autorités algériennes annoncent avoir déjoué un projet de sabotage impliquant un réseau de ressortissants marocains. La proximité politique et stratégique entre les Émirats arabes unis et le Makhzen constitue, dans ce contexte, un élément du paysage régional qui mérite attention. D'autant que ces développements interviennent sur fond de tensions diplomatiques entre l'Algérie et ces deux pays autrefois «frères». Pour Alger, la priorité demeure la préservation de la sécurité nationale et la prévention de toute tentative d'ingérence ou de déstabilisation. Les différents services de sécurité, sont d'ailleurs prêts à faire face à tous les scénarios.

R. N.

3^e RÉGION MILITAIRE

Chengriha inspecte le chantier de l'hôpital militaire de Tindouf

Au troisième jour de sa visite de travail et d'inspection dans la 3^e Région militaire, le général d'armée Saïd Chengriha a inspecté, lundi 12 octobre, le chantier de l'hôpital militaire universitaire de Tindouf, d'une capacité de 240 lits. Le chef d'état-major de l'ANP a insisté sur le respect des délais contractuels et la conformité de l'infrastructure aux normes sanitaires internationales. Le suivi des infrastructures sanitaires militaires et l'évaluation des capacités logistiques ont marqué la troisième journée de la visite du général d'armée Saïd Chengriha dans la 3^e Région militaire.

Lundi 12 octobre, le ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP) s'est rendu sur le chantier de l'hôpital militaire universitaire de Tindouf, destiné à renforcer la couverture sanitaire dans cette région du Sud-Ouest. Après avoir suivi «un exposé détaillé sur cette importante infrastructure», présenté par les responsables chargés de la réalisation du projet, le chef d'état-major a procédé à une inspection sur le terrain afin de s'enquérir de «l'état d'avancement des travaux».

À cette occasion, il a souligné «l'impératif de respecter les délais contractuels de réalisation et de livraison de cette infrastructure», tout en veillant scrupuleusement à «la conformité des travaux aux normes sanitaires internationales en vigueur», selon le communiqué du ministère de la Défense nationale.



UN PROJET STRATÉGIQUE POUR LA COUVERTURE SANITAIRE

La première pierre de cet établissement de 240 lits a été posée par le général d'armée Saïd Chengriha en mai 2025. Le projet s'inscrit dans la straté-

gie du haut commandement de l'ANP visant à «consolider la couverture sanitaire dans la région», à «renforcer les capacités des structures hospitalières» et à «améliorer la qualité des soins dispensés». L'infrastructure doit égale-

ment permettre «d'assurer une prise en charge sanitaire optimale des personnels militaires et de leurs familles», précise le communiqué. Au-delà de sa vocation hospitalière, ce projet constitue un investissement dans le renforcement des moyens sanitaires au profit des personnels militaires et de leurs proches. Le respect des échéances annoncées et des exigences techniques demeure ainsi déterminant pour la concrétisation de ses objectifs.

LA DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE AU CENTRE DES INSPECTIONS

Le programme de cette troisième journée a également conduit le chef d'état-major auprès d'une brigade logistique. Le général d'armée Saïd Chengriha s'est enquis de «la disponibilité opérationnelle de cette unité», chargée d'assurer «le bon fonctionnement de la chaîne logistique des unités de corps de bataille déployées sur le territoire de compétence». Cette inspection s'inscrit dans le suivi des capacités de soutien de l'ANP, la chaîne logistique étant essentielle à l'approvisionnement des unités et au maintien de leur disponibilité opérationnelle. À travers ces deux étapes, la visite du chef d'état-major dans la 3^e Région militaire porte ainsi sur deux volets complémentaires : le renforcement des infrastructures sanitaires et l'évaluation des moyens logistiques mobilisés au profit des forces déployées dans cette partie du territoire national.

R. N.

MDN

Trois orpailleurs éliminés

Trois (3) orpailleurs de nationalités africaines ont été éliminés, hier, en 3^e Région militaire par un détachement de l'Armée nationale populaire, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de lutte contre la criminalité organisée multiforme, un détachement de l'Armée nationale populaire a éliminé, ce lundi 12 octobre 2026, en 3^e Région militaire, trois (3) orpailleurs de nationalités africaines», a précisé la même source. L'opération a permis également de récupérer «une (1) arme à feu, six (6) marteaux piqueurs et six (6) groupes électrogènes», ajoute le communiqué. «Cette opération confirme, de nouveau, la détermination du Haut Commandement de l'Armée nationale populaire à lutter contre ce genre de pratiques illicites visant à épuiser les richesses de notre pays», conclut le MDN.

APS

ALGÉRIE-FRANCE

Le contentieux colonial au cœur des tensions

Restitution des archives, indemnisation des victimes des essais nucléaires et récupération des avoirs détournés : plusieurs dossiers historiques et judiciaires continuent de peser sur les relations entre Alger et Paris, malgré les perspectives de relance des échanges économiques.

Le contentieux mémoriel demeure l'un des principaux points de friction entre l'Algérie et la France. Plus de six décennies après l'indépendance, les questions liées à la reconnaissance des crimes de la colonisation, aux réparations et à la restitution des archives continuent d'alimenter les divergences entre les deux pays.

L'adoption, en décembre 2025, par le Parlement algérien d'un texte qualifiant la colonisation française de « crime d'État » a marqué une nouvelle étape dans cette démarche. La version initiale recensait plusieurs catégories de crimes, notamment les exécutions extrajudiciaires, les déplacements forcés de populations, les actes de torture, les disparitions forcées, le pillage des ressources naturelles et les essais nucléaires menés dans le Sahara entre 1960 et 1966.

Toutefois, une version amendée, adoptée le 9 mars 2026, a retiré les exigences générales d'excuses officielles et de réparations globales, tout en maintenant les revendications relatives aux victimes des essais nucléaires français. Cette évolution a recentré une partie des demandes algériennes, sans pour autant mettre fin au contentieux historique.

LE DIFFÉREND

La restitution des archives coloniales, notamment militaires, demeure une question sensible. Pour Alger, l'accès à ces documents constitue un enjeu historique et juridique majeur, indispensable à l'établissement des faits, à la recherche historique et à la préservation de la mémoire



nationale. Les conséquences des essais nucléaires français dans le Sahara constituent un autre volet majeur du différend. L'Algérie réclame l'indemnisation des victimes ainsi que la décontamination des sites touchés par les expérimentations menées entre 1960 et 1966. Si la France dispose d'un dispositif d'indemnisation instauré par la loi Morin de 2010, les conditions de son application et son accessibilité aux victimes algériennes continuent de faire l'objet de critiques.

À ces revendications s'ajoutent celles relatives à la restitution des biens spoliés et des objets présentant une valeur historique ou mémorielle. Selon des estimations attribuées à des experts algériens, le montant global des préjudices liés à la colonisation pourrait atteindre 100 milliards d'euros. Ce

chiffre reste toutefois à étayer par une évaluation documentée et une méthodologie clairement établie.

Cette démarche s'inscrit dans un mouvement international en faveur des réparations liées à l'esclavage et à la colonisation. Elle fait notamment écho à l'initiative de l'Union africaine visant à inscrire cette question dans une dynamique continentale pour la période 2026-2036. L'Algérie entend ainsi contribuer à internationaliser le débat sur la reconnaissance des crimes coloniaux et de leurs conséquences.

LA RÉCUPÉRATION DES AVOIRS DÉTOURNÉS

Parallèlement au contentieux mémoriel, l'Algérie poursuit ses démarches pour récupérer les fonds publics détournés et transférés à l'étranger sous l'ère Boutefli-

ka. Ce dossier constitue un autre test pour la coopération judiciaire entre Alger et ses partenaires internationaux.

Le 5 avril 2026, le ministre des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, a annoncé la perspective de récupérer plus de 110 millions de dollars auprès de la Suisse, après le traitement de 20 dossiers sur les 33 commissions rogatoires adressées aux autorités helvétiques.

La situation serait différente avec la France. Selon les informations communiquées par les autorités algériennes, aucune réponse n'aurait été reçue aux 61 commissions rogatoires transmises à Paris dans le cadre des procédures de recouvrement des avoirs détournés et gelés. Cette situation constitue, si elle est confirmée, un point de friction supplémentaire dans les relations judiciaires entre les

deux pays. D'autres démarches ont abouti à des résultats à l'étranger. L'Algérie a notamment obtenu de l'Espagne la restitution d'un hôtel de luxe acquis en 2011 par l'ancien homme d'affaires Ali Haddad. En France, la demande d'extradition de l'ancien ministre de l'Industrie, Abdeslam Bouchouareb, a en revanche été définitivement rejetée par la justice en mai 2025, selon les informations rapportées.

LES BLOCAGES HISTORIQUES

Malgré ces différends, les perspectives de relance des relations économiques restent présentes. La visite à Alger de Patrick Martin, président du Medef, témoigne de l'intérêt des milieux d'affaires français pour le marché algérien et le développement de nouveaux partenariats.

Cette dynamique économique ne suffit cependant pas à dissiper les divergences historiques et judiciaires. La restitution des archives, l'indemnisation des victimes des essais nucléaires et la coopération en matière de récupération des avoirs demeurent des dossiers aux implications politiques et juridiques importantes.

La relation algéro-française reste ainsi confrontée à un double enjeu : préserver les perspectives économiques tout en apportant des réponses aux revendications liées à la mémoire, à la justice et à la souveraineté. L'évolution de ces dossiers pèsera sur la capacité des deux pays à renouer durablement le dialogue et à construire une relation fondée sur une coopération pérenne

H. Adryen

COOPÉRATION PARLEMENTAIRE

Des sénateurs en formation en Chine

Le président du Conseil de la nation, Azzouz Nasri, a présidé, hier, une réunion préparatoire consacrée à la participation d'une délégation parlementaire algérienne à une session de formation en République populaire de Chine, prévue du 15 au 28 octobre. Cette initiative vise à renforcer la coopération institutionnelle entre Alger et Pékin et à favoriser les échanges d'expériences dans les domaines du travail parlementaire, de la gouvernance et du développement.

Organisée à l'initiative de l'ambassade de Chine en Algérie,

cette session réunira 12 membres du Conseil de la nation et quatre cadres de l'institution, issus de différentes directions. La rencontre préparatoire, tenue au siège du Conseil, a permis d'examiner les modalités de cette participation et de souligner son importance dans le développement des échanges parlementaires entre les deux pays. Au-delà de la formation, cette initiative s'inscrit dans la dynamique des relations algéro-chinoises, qui ont été élevées au rang de partenariat stratégique global. Elle traduit la volonté des

deux parties de consolider leur coopération bilatérale et d'élargir les perspectives, en accordant une place particulière au rapprochement entre les institutions parlementaires.

UN PROGRAMME AXÉ SUR L'EXPÉRIENCE CHINOISE

Le programme prévoit des conférences et des échanges consacrés à l'expérience chinoise en matière de travail parlementaire, de gouvernance et de développement. Des visites de terrain auprès de plusieurs institutions et organismes dans les

villes de Shanghai et de Nantong sont également prévues.

Ces déplacements permettront aux participants de découvrir les mécanismes institutionnels et les pratiques adoptées en Chine, tout en favorisant le partage de connaissances et d'expertises dans des domaines d'intérêt commun. À travers cette session, les deux pays entendent ainsi consolider les échanges entre leurs institutions et approfondir leur coopération parlementaire, dans le prolongement du partenariat stratégique global qui lie l'Algérie et la Chine.

FÊTE NATIONALE ESPAGNOLE

Le Conseil de la nation y participe

Le secrétaire général du Conseil de la nation, Mohamed Drissi Dada, a représenté, hier, le président de l'institution, Azzouz Nasri, à la réception organisée à l'hôtel Sofitel d'Alger à l'occasion de la fête nationale du Royaume d'Espagne, à l'initiative de l'ambassade d'Espagne en Algérie. Plusieurs responsables du Conseil de la nation ont également pris part à cette cérémonie, notamment le vice-président Salah Rigueg et des présidents de commissions permanentes, témoignant de la présence institutionnelle algérienne à cet événement diplomatique.

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

AADL 3

Les premières clés attendues début novembre

Livraisons annoncées dans cinq sites, 500 000 logements programmés et deuxième tranche en préparation : le dispositif entre dans une phase décisive pour les souscripteurs.

Les premiers souscripteurs du programme AADL 3 pourraient recevoir les clés de leurs logements au début du mois de novembre, à l'occasion de la célébration du 72^e anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1er Novembre 1954. En parallèle, le ministère de l'Habitat prépare le lancement des ordres de paiement de la deuxième tranche, dont le règlement pourrait être échelonné en deux versements.

Dans une vidéo publiée sur sa page officielle Facebook, le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire a fait le point sur l'avancement des travaux, précisant que les premières livraisons concerneraient les sites où les chantiers sont les plus avancés.

Cinq sites sont concernés par cette première opération : Mascara, M'sila, Ouargla, Chelghoum Laïd, dans la wilaya de Mila, et Oum El Bouaghi. Selon le ministère, les travaux sont achevés dans les quartiers AADL 3 concernés.

500 000 LOGEMENTS PROGRAMMÉS

Le programme se poursuit parallèlement à l'échelle nationale. Lors d'une visite de travail à Bordj Bou Arréridj, le ministre de l'Habitat, Mohamed Tarek Belaribi, a annoncé que 200 000 logements AADL 3 étaient en cours de



réalisation. À ce volume devraient s'ajouter 300 000 unités supplémentaires, dont le lancement est prévu dans le cadre de la loi de finances 2026.

Au total, 500 000 logements sont programmés au titre des lois de finances 2025 et 2026, pour une enveloppe financière estimée à 2 650 milliards de dinars.

Le ministère a également annoncé l'achèvement des études géotechniques et techniques relatives à 200 000 logements, tandis que les travaux ont été lancés dans 16 nouveaux pôles urbains répartis sur autant de wilayas.

À terme, le programme prévoit

la réalisation de 47 pôles urbains dans 38 wilayas, sur une superficie dépassant les 30 000 ha. La première phase porte sur 16 pôles couvrant 7 875 ha, avec une capacité d'accueil estimée à 493 559 logements.

LA DEUXIÈME TRANCHE EN PRÉPARATION

Autre échéance attendue par les souscripteurs : le lancement des ordres de paiement de la deuxième tranche. Le ministre a indiqué que la possibilité d'échelonner son règlement en deux versements était à l'étude. Cette option permettrait d'alléger la

charge financière des bénéficiaires, même si les modalités définitives n'ont pas encore été précisées. Pour rappel, la première tranche s'élève à 343 000 DA pour les logements de trois pièces et à 431 500 DA pour ceux de quatre pièces. Les souscripteurs dont les dossiers ont été validés ont déjà été invités à procéder au paiement.

DES INSPECTIONS POUR RESPECTER LES DÉLAIS

Sur le terrain, les visites ministérielles se multiplient afin d'évaluer l'état d'avancement des chantiers et de préparer les premières

livraisons. À Chelghoum Laïd, dans la wilaya de Mila, Mohamed Tarek Belaribi a notamment inspecté un projet de 400 logements AADL 3. La wilaya de Mila bénéficie d'un programme de 7 225 logements au titre des lois de finances 2025 et 2026. À Bordj Bou Arréridj, le nombre d'unités annoncées s'élève à 11 000.

Ces inspections visent à s'assurer que les logements concernés seront prêts dans les délais annoncés. Les autorités tablent ainsi sur les premières remises de clés au début du mois de novembre, soit près de 28 mois après l'ouverture des souscriptions, le 5 juillet 2024.

UN CADRE DE VIE AMÉLIORÉ

Au-delà des objectifs quantitatifs, le ministère met en avant les améliorations techniques et architecturales prévues dans les nouveaux logements, notamment l'installation de systèmes de chauffage central.

Le programme prévoit également la réalisation de pôles urbains dotés d'établissements scolaires, de structures de santé et d'équipements de proximité. L'objectif affiché est de créer des quartiers intégrés, capables de répondre aux besoins quotidiens des habitants et de favoriser un développement urbain plus équilibré.

I. Kherrmane

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le ministère mise sur l'anticipation des risques

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Hattab, a appelé à renforcer les mécanismes de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, en privilégiant l'anticipation des risques plutôt que la gestion de leurs conséquences. Cette orientation a été au centre d'une réunion de coordination tenue hier au siège du ministère avec les responsables de l'Institut national de prévention des risques professionnels.

À cette occasion, le ministre a rappelé que la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs constitue une priorité du système de protection sociale. Il a insisté sur la nécessité d'ancrer durablement la culture de la prévention dans les entreprises et les lieux de travail afin qu'elle devienne une pratique quotidienne et ne se limite pas au respect des obligations réglementaires.

Les discussions ont porté sur les activités de l'Institut et sa contribution à l'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail. Les participants ont notamment examiné l'accompagnement technique des entreprises, le renforcement des actions de sensibilisation et le développement des interventions sur le terrain.

DES MESURES CIBLÉES

Mohamed Hattab a préconisé l'élaboration de programmes de prévention adaptés aux risques propres à chaque secteur d'activité, en accordant une attention particulière aux métiers les plus exposés. Il a également appelé à renforcer la présence de l'Institut sur le terrain pour aider les entreprises à identifier les sources de danger et à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour les réduire.

Le développement des outils de collecte et d'analyse des données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles figure également parmi les priorités. L'objectif est de mieux cibler les interventions et d'améliorer l'efficacité des actions préventives.

Le ministre a, par ailleurs, insisté sur l'élargissement des campagnes de sensibilisation et de formation destinées aux travailleurs et aux employeurs. Ces actions devront s'appuyer sur des moyens de communication modernes et des contenus adaptés aux spécificités des différents métiers.

Il a enfin souligné l'importance de renforcer la coordination entre les organismes concernés par la santé et la sécurité au travail, ainsi que les échanges d'expertise.

À travers ces orientations, le ministère entend inscrire la prévention des risques

professionnels au cœur de sa politique de protection des travailleurs, en faisant de la sécurité au travail un levier de préservation du capital humain et d'amélioration des conditions de travail.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Sayoud réunit les walis

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a présidé, hier, une réunion de la commission ministérielle conjointe chargée du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des programmes de développement inscrits dans le cadre du programme complémentaire décidé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, au profit de plusieurs wilayas. Cette rencontre a été consacrée à l'évaluation de l'état d'avancement des projets, à l'identification des contraintes entravant leur réalisation et à l'examen des mesures à prendre pour accélérer leur mise en œuvre. L'objectif est de garantir l'atteinte des objectifs de développement fixés et de répondre aux préoccupations des citoyens. La réunion s'est tenue au siège du ministère, en présence des walis de Tindouf, Tissemsilt, Khenchela, Djelfa, Messaad et Aïn Oussara, ainsi que des représentants des secteurs ministériels concernés.

AEP ET ASSAINISSEMENT

Lounès Bouzegza reçoit des députés de Chlef

Le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, a reçu, hier, au siège de son département ministériel, plusieurs députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) représentant la wilaya de Chlef, afin d'examiner

les préoccupations liées au secteur, notamment en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Cette rencontre a permis aux élus de présenter plusieurs préoccupations et propositions

relatives à la situation du secteur dans la wilaya. À cette occasion, le ministre a insisté sur la nécessité de renforcer la coordination entre les différents services et organismes concernés et d'intensifier le suivi des dos-

siers soulevés, en tenant compte des priorités et des moyens disponibles. L'objectif est d'améliorer la qualité du service public de l'eau et de répondre aux attentes des habitants de la wilaya de Chlef.

FORUM DE RIYAD SUR L'ÉNERGIE

Arkab met en garde contre le déficit d'investissement

Selon le ministre de l'Energie, ce déficit risque d'entraîner des tensions et des déséquilibres entre l'offre et la demande, ainsi que de fortes fluctuations sur les marchés.

Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a participé, hier, à Riyad, à la séance d'ouverture du dialogue ministériel de haut niveau consacré aux perspectives des marchés mondiaux du pétrole et du gaz. Organisée en marge du 25e Salon international du pétrole et de l'énergie, WPC Energy 2026, cette rencontre a réuni plusieurs hauts responsables du secteur autour des incertitudes géopolitiques, des perspectives d'investissement et de l'évolution de l'offre et de la demande.

Intervenant lors de cette rencontre, Mohamed Arkab a souligné que la demande mondiale de pétrole et de gaz devrait poursuivre sa progression au cours des prochaines décennies, sous l'effet de la croissance démographique, de l'urbanisation, de l'industrialisation et du développement économique, notamment dans les économies émergentes.

L'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient devraient constituer les principaux pôles de croissance de la demande énergétique. Selon le ministre, la transition du système énergétique mondial ne se traduira pas nécessairement par un recul uniforme de la consommation de pétrole.

SÉCURISER LES APPROVISIONNEMENTS

Les besoins liés à l'aviation, au transport lourd et à la pétrochimie devraient continuer à soutenir la demande, en particulier dans les économies en développement. Le ministre a également insisté sur la



nécessité de renforcer la résilience des marchés face aux tensions géopolitiques et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement. Il a rappelé le rôle de la coopération entre les pays producteurs et de l'Opep+ dans la préservation de la stabilité du marché pétrolier au cours de la dernière décennie.

Le gaz naturel et le gaz naturel liquéfié (GNL) demeurent, selon lui, essentiels pour répondre aux besoins croissants en électricité et dans l'industrie, tout en accompagnant le développement des énergies renouvelables. Dans ce contexte, la progression attendue de la demande mondiale de gaz et la hausse de la part du

GNL dans les échanges internationaux, qui pourrait atteindre 65%, rendent indispensables de nouveaux investissements dans les ressources gazières, les infrastructures et les capacités d'exportation.

L'ALGÉRIE MISE SUR DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

Mohamed Arkab a averti que l'insuffisance des investissements pourrait accentuer les tensions entre l'offre et la demande et provoquer de fortes fluctuations sur les marchés. La sécurité énergétique exige, a-t-il souligné, des financements suffisants et engagés en temps opportun, une visibilité à long terme et une coopération équilibrée

entre producteurs et consommateurs. Ces investissements doivent couvrir l'ensemble de la chaîne énergétique, des gazoducs aux installations de liquéfaction, en passant par les ports, les capacités de stockage, les raffineries et les réseaux de distribution.

Pour sa part, l'Algérie poursuit le développement de ses ressources en hydrocarbures et le renforcement de ses infrastructures, tout en cherchant à attirer les investisseurs internationaux dans l'exploration et la production.

Le programme d'appels d'offres Algeria Bid Round 2026 s'inscrit dans cette démarche. Il porte sur sept zones d'investissement, avec un accès aux données techniques via des salles de données virtuelles. L'objectif est de permettre l'évaluation des offres et la signature des contrats avant mars 2027.

Le ministre a précisé que l'ambition algérienne ne se limite pas à attirer des capitaux, mais vise également le transfert de technologies et la conclusion de partenariats stratégiques à long terme.

Il a enfin mis en avant le projet de gazoduc transsaharien (TSGP), présenté comme un corridor énergétique stratégique pour la sécurité des approvisionnements et l'intégration régionale. Cette infrastructure doit permettre d'acheminer le gaz nigérien à jusqu'au réseau algérien, en vue de son exportation vers les marchés internationaux, notamment européens, tout en contribuant au développement des infrastructures et des économies africaines.

S. Smati

HYDROCARBURES

Alger prospecte les capitaux du Koweït

En marge de sa participation à la Semaine de l'énergie à Riyad, le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, s'est entretenu, hier, avec le ministre irakien du Pétrole, Bassem Mohammed Khudair Al-Abadi, et son homologue koweïtien, Tareq Sulieman Al-Roumi. Ces rencontres ont porté sur les perspectives de développement des relations énergétiques et les opportunités d'investissement en Algérie.

Les discussions avec le responsable irakien ont porté sur le renforcement des partenariats dans les hydrocarbures, notamment l'exploration et la production, le gaz naturel, la pétrochimie et l'investissement.

Les deux parties ont également examiné les possibilités de coopération entre Sonatrach et les compagnies pétrolières irakiennes, à travers la réalisation de projets communs couvrant les différentes étapes de la chaîne de valeur des hydrocarbures.

La modernisation des méthodes d'exploration et de production, le recours aux technologies inno-



vantes, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions figurent également parmi les axes de coopération envisagés.

Les deux ministres ont, par ailleurs, souligné l'importance de poursuivre la concertation au sein de l'Opep, de l'alliance Opep+ et du Forum des pays exportateurs de gaz (FPEG), afin de contribuer à la stabilité des marchés énergétiques et de consolider le dialogue entre les pays producteurs, exportateurs et consommateurs.

Le marché algérien attire Avec le ministre koweïtien

du Pétrole, les échanges ont porté sur la coordination au sein de l'Opep et de l'alliance Opep+, mais aussi sur les perspectives d'élargissement des relations énergétiques bilatérales. L'intérêt manifesté par des groupes d'investissement koweïtiens pour le marché algérien ouvre des perspectives de nouveaux partenariats.

Dans cette optique, Mohamed Arkab a invité les entreprises koweïtiennes à investir dans le secteur algérien des hydrocarbures et à participer à l'appel d'offres de 2026. Il les a également encouragées à tirer parti des dispositifs

juridiques encadrant l'investissement et les activités pétrolières et gazières en Algérie pour développer des projets intégrés dans des domaines d'intérêt commun.

De son côté, le ministre koweïtien a salué la coordination entre les deux pays au sein des instances énergétiques internationales. Il a également exprimé l'intérêt des institutions pétrolières et des groupes d'investissement de son pays pour la réalisation de projets communs à long terme avec leurs partenaires algériens.

S. S.

CONSEIL ARABE DE L'ÉLECTRICITÉ

L'Algérie élue à la vice-présidence du bureau exécutif

L'Algérie a été élue à la vice-présidence du bureau exécutif du Conseil ministériel arabe de l'électricité, à l'occasion de la 16e réunion de cette instance, tenue hier en présence du ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal.

Selon un communiqué du ministère, cette réunion a été consacrée à l'examen de plusieurs dossiers liés au développement de la coopération entre les pays arabes dans les domaines de l'électricité, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi qu'au renforcement des partenariats régionaux et internationaux.

Les travaux ont également été marqués par le transfert de la présidence du Conseil de la Jordanie à l'Arabie saoudite et le renouvellement de la composition de son bureau exécutif. La prochaine réunion ministérielle est prévue à la fin de l'année 2027 en Arabie saoudite.

Un projet d'interconnexion électrique quadripartite

En marge de cette rencontre, Mourad Adjal a tenu plusieurs réunions bilatérales avec ses homologues afin d'examiner les perspectives de coopération et les possibilités de développement de partenariats dans le secteur énergétique.

Lors de son entretien avec le ministre égyptien de l'Électricité et des Énergies renouvelables, Mahmoud Esmat, les deux parties ont passé en revue les perspectives de coopération entre l'Algérie et l'Égypte dans les domaines de l'électricité, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Les discussions ont notamment porté sur le projet d'interconnexion électrique quadripartite entre l'Algérie, l'Égypte, la Tunisie et la Libye. Ce projet stratégique vise à renforcer l'intégration des réseaux électriques des quatre pays et à faciliter les échanges d'énergie entre eux. Le ministre algérien s'est également entretenu avec son homologue jordanien, ministre de l'Énergie et des Ressources minérales. Les échanges ont porté sur les moyens de consolider les relations bilatérales à travers le développement des partenariats, le partage d'expériences et le transfert de savoir-faire, notamment dans les domaines de l'électricité et des énergies renouvelables.

S. S.

DÉCHETS INDUSTRIELS

Cap sur le recyclage et la valorisation

L'ENIE s'allie à l'Agence nationale des déchets, tandis que la SNRV conclut un accord avec la slovaque BK Investment. Deux initiatives qui visent à transformer les déchets industriels en ressources valorisables et à promouvoir l'économie circulaire.

L'industrie algérienne renforce son engagement en faveur du recyclage et de la valorisation des déchets. À travers deux partenariats distincts, des entreprises nationales misent sur des solutions de traitement et de récupération des résidus industriels, avec pour objectif de réduire leur impact environnemental et d'optimiser l'utilisation des ressources. L'Entreprise nationale des industries électroniques (ENIE), basée à Sidi Bel-Abbès, a signé une convention avec l'Agence nationale des déchets (AND) afin de promouvoir une gestion plus durable des déchets industriels et électroniques.

L'accord a été signé à Alger par le PDG de l'ENIE, Abdel Salam Bouab, et la directrice générale de l'AND, Fatima Zahra Bersa. Il prévoit un renforcement de la coopération technique et un échange d'expertises pour améliorer les méthodes de collecte, de traitement et de valorisation des déchets.

À travers ce partenariat, l'ENIE entend intégrer davantage les exigences environnementales à ses activités industrielles. L'enjeu consiste notamment à limiter les



déchets générés par ses processus de production et à favoriser leur transformation en matières réutilisables.

Cette démarche vise également à réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise, tout en contribuant au développement de la filière nationale du recyclage. Elle s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, fondée sur la réduction du gaspillage et la réutilisation des ressources.

LA SNRV S'ASSOCIE À UN PARTENAIRE SLOVAQUE

Dans le secteur sidérurgique, la Société nationale de récupération et de valorisation (SNRV) a conclu un protocole d'accord avec

la société slovaque BK Investment pour développer des solutions de traitement et de récupération des sous-produits issus de l'industrie de l'acier. La cérémonie de signature s'est déroulée au siège de la Société nationale de sidérurgie (SNS), en présence de son directeur général, Slimane Arar, ainsi que de responsables des deux entreprises.

L'accord a été signé par Abdelhak Bezahi, PDG de la SNRV, et Khalil Belmechri, PDG de BK Investment.

Le partenariat vise à identifier et à récupérer les matières présentant un potentiel de réutilisation, afin de mieux exploiter les sous-produits des activités sidérurgiques. L'objectif est de réduire

les pertes de matières premières et de donner une nouvelle valeur économique à des résidus industriels. Au-delà des enjeux environnementaux, cette initiative ouvre des perspectives de coopération technologique entre les partenaires algérien et slovaque. Elle pourrait contribuer à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources et à réduire les volumes de déchets issus de la production sidérurgique.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE COMME LEVIER INDUSTRIEL

Ces deux initiatives traduisent une volonté de renforcer la valorisation des déchets dans différents segments de l'industrie nationale.

Qu'il s'agisse des équipements électroniques ou des sous-produits sidérurgiques, l'enjeu est de passer d'une logique d'élimination des déchets à une approche fondée sur leur récupération et leur réutilisation.

Le développement de ces filières pourrait contribuer à limiter la pression sur les ressources naturelles, à réduire les coûts liés à la gestion des déchets et à faire émerger de nouvelles activités économiques.

La concrétisation de ces ambitions dépendra toutefois de la mise en œuvre des accords, des moyens techniques mobilisés et de la capacité des partenaires à transformer ces engagements en projets industriels opérationnels.

GAZ

Le Bangladesh se tourne vers l'Algérie

Le Bangladesh lorgne le GNL et le GPL algériens face aux tensions sur l'approvisionnement

Le Bangladesh étudie la possibilité d'importer du gaz naturel liquéfié (GNL) et du gaz de pétrole liquéfié (GPL) d'Algérie, dans un contexte de perturbations de l'approvisionnement au Moyen-Orient.

Le ministre bangladais de l'Énergie, Iqbal Hassan Mahmood,

a rencontré dimanche 11 octobre l'ambassadeur d'Algérie au Bangladesh, Abdelouahab Saïdani, pour discuter du renforcement de la coopération énergétique entre les deux pays. Les échanges ont notamment porté sur la possibilité de conclure des mémorandums d'entente (MoU) en vue d'importations de GNL et de GPL, selon un communiqué du ministère bangladais de l'Énergie et des Res-

sources minérales.

La réunion a également permis d'aborder les préparatifs de la prochaine visite du Premier ministre bangladais, Tarique Rahman, en Algérie. Le secrétaire à l'Énergie, Md Ziaul Huq, a également pris part à cette rencontre.

Située en Afrique du Nord, sur la rive méditerranéenne, l'Algérie apparaît comme une source d'approvisionnement alternative pour

les pays d'Asie du Sud, dans un contexte de perturbations du transport maritime dans le détroit d'Ormuz. Les routes maritimes reliant les ports algériens à l'Asie du Sud permettent en effet d'éviter ce passage stratégique, traditionnellement emprunté pour les livraisons en provenance du Moyen-Orient.

Jusqu'ici, les exportations algériennes de GNL et de GPL étaient

principalement destinées aux marchés européens. Toutefois, les évolutions géopolitiques récentes incitent plusieurs pays d'Asie du Sud à diversifier leurs sources d'approvisionnement énergétique et à explorer de nouveaux partenariats.

FOIRE INTERNATIONALE DE DAKAR L'Algérie invitée d'honneur

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations ouvre les inscriptions aux entreprises algériennes productrices et exportatrices souhaitant participer à la 34e édition de la Foire internationale de Dakar (FIDAK), prévue du 10 au 16 décembre 2026 dans la capitale sénégalaise.

L'Algérie sera l'invitée d'honneur de cette édition, une occasion pour les entreprises nationales de promouvoir leurs produits, de valoriser le savoir-faire algérien et de prospecter de nouveaux débouchés sur le marché africain. À travers cette participation, les opérateurs économiques algériens pourront éga-

lement renforcer leur visibilité à l'international et explorer de nouvelles opportunités de partenariat et d'exportation, dans un contexte marqué par la volonté de diversifier les exportations hors hydrocarbures et de consolider la présence des produits algériens sur les marchés africains.

MÉDICAMENTS

Le Koweït ouvre la voie aux exportations algériennes

Le Koweït manifeste son intérêt pour les médicaments produits en Algérie. Lors d'une rencontre tenue dimanche à Alger entre le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Wassim Kouidri, et l'ambassadeur koweïtien, Nawaf Dhaidan Bouchayba, la possibilité d'exporter des produits pharmaceutiques algériens vers le marché koweïtien a été évoquée.

Le diplomate koweïtien a demandé une liste des médicaments essentiels fabriqués localement et disponibles à l'exportation. Cette démarche doit permettre d'identifier les produits susceptibles de répondre aux besoins du marché koweïtien et d'ouvrir de nouvelles perspectives commerciales aux industriels algériens.

Au-delà de cette première ini-

tiative, Alger et Koweït entendent faciliter les échanges dans le secteur pharmaceutique. Le ministre a ainsi mis en avant la préparation d'un accord de coopération entre l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (ANPP) et son homologue koweïtienne.

L'accord envisagé porterait notamment sur la reconnaissance mutuelle de l'enregistrement des médicaments et la simplification

des procédures d'autorisation de mise sur le marché dans les deux pays. Pour l'industrie pharmaceutique algérienne, cette démarche représente une perspective de diversification des débouchés à l'exportation. Sa concrétisation dépendra toutefois des mécanismes réglementaires retenus et des produits qui pourront être agréés par les autorités koweïtiennes.

BLÉ TENDRE L'OAIC relance ses achats à l'international

L'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) a lancé un nouvel appel d'offres international pour l'achat de 50 000 tonnes de blé tendre destinées à la meunerie, avec des livraisons prévues en décembre 2026, selon des sources européennes citées par Reuters.

Cette consultation intervient après l'acquisition estimée à 500 000 tonnes lors du précédent appel d'offres de septembre, à des prix compris entre 319 et 321 dollars la tonne, coût et fret compris.

Le nouvel achat intervient dans un contexte de repli des cours mondiaux. L'Algérie reste un marché majeur pour les exportateurs européens, malgré le recul de l'intérêt pour le blé français sur fond de tensions diplomatiques entre Alger et Paris.

ASSASSINAT D'UN COMMERÇANT À EL HAMMA

Le quartier sous le choc

Les éléments de la brigade criminelle de la sûreté d'Alger ont ouvert, avant-hier, une enquête sur l'assassinat de Tarek Kebaili, un commerçant tué en plein cœur du quartier populaire d'El Hamma.

Par Redouane Hannachi

Le meurtre de Tarek Kebaili, poignardé en plein cœur, a suscité une vive émotion parmi les habitants d'El Hamma. Une enquête judiciaire a été ouverte pour déterminer les circonstances de ce crime et identifier son ou ses auteurs présumés. Les éléments de la brigade criminelle de la sûreté d'Alger ont ouvert, avant-hier, une enquête sur l'assassinat de Tarek Kebaili, un commerçant tué en plein cœur du quartier populaire d'El Hamma. Selon les premiers éléments recueillis sur place, la victime aurait été agressée à l'arme blanche par un individu qui serait descendu d'une Peugeot 207 grise avant de lui asséner un coup de couteau en pleine poitrine. Grièvement blessé, Tarek Kebaili a été évacué en urgence par des riverains vers une structure hospitalière. Malgré sa prise en charge médicale, il a succombé à ses blessures peu après son admission au bloc opératoire. Alertés, les enquêteurs



se sont rendus sur les lieux du drame, où ils ont notamment récupéré un couteau qui aurait été abandonné par l'auteur présumé de l'agression. Les investigations se poursuivent afin de reconstituer le déroulement des faits et de remonter jusqu'au ou aux responsables de ce meurtre. La nouvelle de cet acte criminel a profondé-

ment bouleversé les habitants d'El Hamma. Selon les témoignages rapportés dans le quartier, le défunt jouissait d'une bonne réputation auprès de ses proches et de ses voisins. Il était notamment connu pour son soutien aux familles confrontées à des difficultés financières. De son côté, le procureur de la République près le tribu-

nal de Sidi M'hamed a ordonné l'ouverture d'une enquête judiciaire ainsi qu'une autopsie afin de déterminer avec précision les causes du décès et d'établir les circonstances exactes de l'affaire. Le ou les suspects présumés, ainsi que les témoins, devront être entendus dans le cadre de la procédure.

R. H.

ABUS DE CONFIANCE

Sept ans de prison requis contre l'ex-maire d'Alger-Centre

Le tribunal correctionnel de Bir Mourad Raïs rendra ce jeudi son verdict dans l'affaire impliquant l'ancien président de l'APC d'Alger-Centre, Abdelhakim Bettache. Le procureur de la République a requis à son encontre sept ans de prison ferme pour trafic d'influence, abus de confiance et escroquerie. L'ancien maire est poursuivi dans une affaire portant sur des promesses de logements qui auraient été faites à quelque 1 400 personnes. Selon les éléments de l'instruction judiciaire, il leur aurait fait miroiter,

depuis plus de douze ans, la possibilité de bénéficier d'un projet participatif de 1 400 logements dans la localité de Saoula. Les plaignants auraient été amenés à verser des avances comprises entre 80 et 100 millions de centimes, en croyant pouvoir accéder aux logements annoncés. Or, selon les investigations, le projet présenté aux victimes était fictif. D'après les éléments du dossier, l'ancien responsable aurait ensuite affirmé aux plaignants avoir obtenu l'adhésion des autorités publiques à un autre projet

immobilier, cette fois dans le cadre de la formule du logement promotionnel aidé (LPA). L'affaire a suscité la colère des personnes concernées, qui ont organisé à plusieurs reprises des sit-in pour dénoncer leur situation et réclamer une issue à ce dossier, après des années d'attente. Poursuivi pour trafic d'influence, abus de confiance et escroquerie, Abdelhakim Bettache attend désormais le verdict du tribunal. La décision est prévue ce jeudi.

R. H.

TENTATIVE DE MEURTRE À ROUIBA

Trois ans de prison pour un jeune homme

La cour criminelle de première instance de Dar El Beïda a condamné, dimanche, H. Fethi, un jeune homme d'une vingtaine d'années, à trois ans de prison ferme pour des violences à l'arme blanche ayant grièvement blessé son ami. Le parquet avait requis la réclusion à perpétuité pour tentative d'homicide volontaire avec préméditation et guet-apens. Les faits remontent au 12 décembre 2025, dans le quartier de la ferme Sreïdj Erabie, à Rouiba, à l'est d'Alger. Selon les éléments présentés à l'audience, une dispute entre les deux jeunes hommes, qui vivaient dans le

même quartier, a dégénéré en violente altercation. La victime, âgée de 23 ans et pratiquant un sport de combat, aurait été touchée par un coup de couteau au niveau du thorax, sous le cœur. Grièvement blessé, le jeune homme a dû rester hospitalisé pendant 90 jours pour recevoir les soins nécessaires. La gravité de sa blessure a été au centre des débats judiciaires. À la barre, l'accusé a expliqué que ses relations avec la victime s'étaient détériorées à la suite de provocations répétées et de propos qu'il jugeait humiliants. Le jour des faits, il affirme avoir croisé son

ami dans le quartier avant qu'une altercation physique n'éclate. Selon sa version, un couteau serait tombé au sol au cours de la bagarre. Il l'aurait ramassé pour se défendre, affirmant ne pas connaître son propriétaire. Il a reconnu avoir porté un coup, soutenant qu'il visait la jambe de son adversaire, mais que celui-ci se serait penché au moment de l'impact, entraînant la blessure au thorax. L'accusé a nié avoir voulu tuer son ami et a invoqué la légitime défense. Devant les juges, il a également exprimé ses regrets, affirmant que la victime comptait auparavant parmi

ses amis les plus proches. Un témoin du quartier a confirmé l'existence de tensions entre les deux jeunes hommes. Il a déclaré avoir tenté, sans succès, de les réconcilier. Le jour des faits, il aurait également demandé à la victime de cesser ses provocations à l'égard de l'accusé. Après délibération, la cour a retenu la qualification de coups et blessures volontaires à l'arme blanche ayant entraîné une incapacité supérieure à quinze jours, conformément à une question subsidiaire soumise par la défense. Elle a également admis les circonstances atténuantes.

R. H.

CE QUE PRÉVOIT LA LOI

De l'instruction des recours

L'instruction des recours devant la juridiction administrative est soumise à une procédure encadrée par des délais précis. De la tentative de conciliation à la fixation de l'audience, le magistrat rapporteur assure le suivi du dossier et veille au respect des règles applicables. Dès l'enregistrement de la requête, le greffier la transmet au président de la cour, qui saisit le président de la chambre administrative afin de désigner un magistrat rapporteur. Ce dernier doit tenter une conciliation entre les parties dans un délai maximal de trois mois à compter de la saisine de la cour. Si cette démarche aboutit, la juridiction rend une décision constatant l'accord conclu entre les parties. Son exécution obéit aux procédures prévues par le code de procédure civile. En cas d'échec, un procès-verbal est établi et l'affaire est instruite conformément aux dispositions légales. Le magistrat rapporteur fait notifier la requête à chaque défendeur, en lui demandant de déposer un mémoire en réponse, en autant d'exemplaires qu'il y a de parties, dans les délais fixés. Les recours dirigés contre une décision ministérielle ou une décision prise pour le compte de l'État sont directement notifiés aux ministres concernés. Les mémoires en défense sont déposés au greffe dans les conditions prévues par la loi. Le rapporteur assure leur communication aux autres parties, ainsi que celle des éventuelles répliques. Il peut accorder des délais supplémentaires pour permettre aux parties de développer leurs arguments. Les dispositions relatives à l'élection de domicile et à la communication des pièces s'appliquent également aux procédures administratives. Lorsque la requête permet de considérer que la solution du litige est déjà certaine, le président de la chambre administrative peut décider qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'instruction et transmettre le dossier au représentant du ministère public. Le rapporteur écarte des débats les mémoires déposés après l'expiration des délais impartis. Il veille à la mise en état de l'affaire et peut ordonner la production des pièces nécessaires à son examen. Lorsque le dossier est en état d'être jugé, ou que les délais accordés pour la production des mémoires et des répliques sont expirés, le rapporteur établit son rapport écrit et transmet l'affaire au ministère public. Celui-ci dispose d'un délai d'un mois pour déposer ses conclusions. Que le ministère public ait conclu ou non dans ce délai, le rapporteur fixe l'audience en concertation avec les présidents concernés. Le greffier en informe les parties et le ministère public au moins huit jours à l'avance. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à quatre jours. L'introduction d'un recours devant la cour ne suspend pas, en principe, l'exécution de la décision contestée. À titre exceptionnel, la juridiction peut toutefois ordonner un sursis à exécution, à la demande expresse du requérant. Cette mesure ne peut en aucun cas concerner une décision relative au maintien de l'ordre, à la sécurité ou à la tranquillité publiques. La décision ordonnant le sursis peut faire l'objet d'un appel devant la Cour suprême dans un délai de quinze jours à compter de sa notification. Le président de la chambre administrative de la Cour suprême peut alors, à titre provisoire, mettre fin au sursis à exécution.

AGENCE NATIONALE DU SANG (ANS) Installation du nouveau DG

Le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Ait Messaoudene, a procédé, dimanche, à l'installation du professeur Issam Frigaa en qualité de nouveau directeur général de l'Agence nationale du sang (ANS), indique un communiqué du ministère. Ait Messaoudene a souligné l'importance stratégique de cette agence au sein du système national de santé, en tant qu' «établissement central dans l'organisation et le développement du système de transfusion sanguine, ainsi que dans la garantie de la disponibilité du sang et de ses dérivés, selon les normes de qualité et de sécurité», précise la même source.

Dans ce cadre, le ministre a insisté sur «la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une feuille de route claire et intégrée pour le développement de l'agence, axée sur la définition des priorités et des objectifs stratégiques et la modernisation des méthodes de gestion, afin de répondre efficacement aux besoins des établissements de santé à travers l'ensemble du territoire national». Il a également mis en avant l'importance d'une transition «progressive et mûrement réfléchie» vers la phase de production nationale de médicaments dérivés du plasma, à travers le développement des capacités techniques et scientifiques et la mobilisation des moyens nécessaires, contribuant ainsi à l'autosuffisance et au renforcement de la sécurité sanitaire nationale. S'agissant de la transformation numérique, Ait Messaoudene a estimé nécessaire de «faire de la numérisation un levier essentiel de modernisation des performances de l'ANS», à travers la mise en place d'un système d'information intégré permettant le suivi en temps réel des stocks de sang et de ses dérivés, l'amélioration de la gestion des opérations de collecte, de stockage et de distribution, la numérisation du parcours des donneurs, ainsi que le développement de mécanismes de traçabilité des poches de sang et de leurs dérivés à toutes les étapes de la chaîne transfusionnelle, permettant ainsi d'anticiper les situations de pénurie et d'optimiser la distribution. En outre, le



ministre a salué les compétences scientifiques et professionnelles dont dispose l'agence, appelant à les valoriser et à les mobiliser pour la mise en œuvre de la feuille de route tracée, en renforçant le travail collectif, à même d'améliorer les performances et de rehausser la qualité des services fournis dans le domaine de la transfusion sanguine, ajoute le communiqué. Dans son allocution, le ministre a

exprimé ses remerciements à l'ancienne directrice générale de l'agence, en reconnaissance des efforts déployés tout au long de son mandat et de sa contribution au développement des activités de l'agence et au renforcement de son rôle dans la garantie de la disponibilité du sang et de ses dérivés au profit des patients. Il a, par ailleurs, adressé ses vœux de réussite au nouveau DG dans l'accomplissement de

ses fonctions, insistant sur «l'importance de concrétiser les objectifs fixés dans le cadre d'une vision stratégique intégrée, axée sur une planification efficace, la numérisation et la valorisation des compétences, afin de conforter la place de l'ANS et de consacrer son rôle dans le soutien au système national de santé et la satisfaction durable des besoins des patients», conclut le communiqué.

DIALOGUE MONDIAL DES MAIRES

Participation de la wilaya d'Alger

La wilaya d'Alger a pris part au Dialogue mondial des maires, qui se tient dans la ville chinoise de Luoyang, où elle a exposé son expérience en matière de préservation et de valorisation du patrimoine culturel et historique, ainsi que sa vision stratégique pour le développement et la modernisation de la capitale, a indiqué hier dimanche un communiqué des services de la wilaya. La wali déléguée de la circonscription administrative de Draria, Nachida Belahouane, a participé, en tant que représentante du ministre, wali d'Alger, Mohamed Abdenour Rabehi, aux travaux du Dialogue mondial des maires, organisé dans la ville de Luoyang, dans la province chinoise du Henan, du 9 au 11 octobre, sous le slo-

gan: «Préserver l'héritage culturel des anciennes capitales historiques et l'apprentissage mutuel entre les civilisations urbaines», précise le communiqué. Dans ce cadre, Mme Belahouane a mis en avant, dans son intervention au sein des ateliers thématiques, les efforts déployés pour préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel, notamment le patrimoine de la vieille ville de la Casbah, considérée comme l'un des monuments historiques et culturels majeurs de la capitale. Elle a également exposé, à cette occasion, la vision stratégique pour le développement et la modernisation de la capitale, mettant en lumière ses objectifs, ses projets ainsi que les efforts continus déployés par les ser-

vices de la wilaya pour les concrétiser sur le terrain, notamment à travers le «Plan Blanc» et les projets qu'il englobe visant à développer la capitale et améliorer ses espaces urbains. Cette participation s'inscrit dans le cadre de «la relance de l'accord de jumelage unissant la wilaya d'Alger à la province chinoise du Henan, du renforcement de la coopération décentralisée et du développement des partenariats internationaux dans les domaines de la gestion, de la modernisation et de la planification urbaine, permettant ainsi d'échanger les expériences et les expertises et de bénéficier des bonnes pratiques, en soutien au processus de développement durable», conclut le communiqué.

ENSEIGNEMENT CORANIQUE

Coup d'envoi de la saison

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehti, a donné, hier, à Alger, le coup d'envoi des activités de la saison de l'enseignement coranique 2026-2027 à l'échelle nationale. Lors de cette occasion qui s'est déroulée par visioconférence avec la participation des différentes structures concernées par l'enseignement du Saint Coran, M. Belmehti a indiqué dans son allocution, que l'ouverture de ce nouveau cycle s'inscrit «dans la continuité des activités éducatives et religieuses abritées par les mosquées, les zaouïas et les écoles coraniques, notamment durant les vacances d'été qui ont enregistré une affluence remarquable de toutes les catégories d'âge». Le lancement de la saison de l'enseignement coranique participe également de «la dynamique nationale de l'éducation et de l'enseignement, parallèlement à la rentrée scolaire, universitaire et de la formation professionnelle, de manière à renforcer la complémentarité entre les différents espaces éducatifs». L'enseignement coranique «se poursuit à travers plus de 27.000 structures au niveau national dans le cadre des efforts visant la mémorisation et l'enseignement du Saint Coran ainsi que l'ancrage de ses valeurs», a-t-il expliqué, soulignant que ces efforts ont permis à l'Algérie de décrocher les premières places dans les différents concours coraniques internationaux. A cette occasion, M. Belmehti a annoncé l'organisation, au cours du mois de novembre prochain, d'une rencontre axée sur «l'enseignement coranique à distance, à la lumière du développement que connaît le système d'enseignement coranique en Algérie et de son élargissement à de larges franges de la société».

ASSISES NATIONALES SUR LA MÉMOIRE ET L'HISTOIRE

Tacherift rencontre les représentants de la famille révolutionnaire

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, Abdelmalek Tacherift, a tenu, dans le cadre de la préparation des assises nationales sur la mémoire et l'histoire et du projet de loi relatif à la mémoire nationale, une série de rencontres de concertation avec les représentants de la famille révolutionnaire et des instances nationales concernées, indique dimanche un communiqué du ministère. Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre du projet portant sur l'organisation d'assises nationales sur la mémoire et l'histoire, et la préparation d'un projet de loi relatif à la mémoire nationale. Tacherift a pré-

senté la vision globale et les préparatifs en cours pour la tenue des assises nationales sur la mémoire et l'histoire, en tant qu'espace national de concertation et de débat sur les questions liées à la mémoire et à l'histoire nationales, permettant d'associer les différents acteurs, chercheurs, personnes intéressées et composantes de la famille révolutionnaire à l'enrichissement de cette démarche. Le ministre a également passé en revue les grandes lignes des travaux en cours pour l'élaboration et l'examen du projet de loi relatif à la mémoire nationale, soulignant l'importance d'élargir les consultations et d'écouter

les différents avis, observations et propositions à même d'enrichir le projet, en adéquation avec la place qu'occupe la mémoire nationale dans la conscience collective du peuple algérien. Tacherift a assuré que l'élargissement du cercle des consultations répond à «l'importance nationale et stratégique des questions de la mémoire et de l'histoire, ainsi qu'à la nécessité d'associer les différents acteurs à l'élaboration d'une vision intégrée contribuant à la préservation de la mémoire nationale et à la valorisation du capital historique de l'Algérie et des sacrifices consentis par les générations de la résis-

tance populaire, du mouvement national et de la glorieuse Révolution de libération, afin de les transmettre, en toute fidélité et responsabilité, aux générations futures». Ces rencontres ont également été l'occasion d'écouter les avis et propositions des représentants de la famille révolutionnaire et des instances participantes, et d'échanger les points de vue sur les différents aspects liés aux deux projets. Les participants ont ainsi présenté «plusieurs propositions et contributions visant à enrichir les préparatifs en cours et à renforcer l'approche participative adoptée en la matière», conclut le communiqué.

RIYAD CIBLÉ, SANAA MOBILISÉ

Le front anti-houthi se renforce

L'escalade militaire au Yémen s'accompagne d'une intensification des pressions diplomatiques et politiques contre les rebelles houthis.

Alors que le gouvernement yéménite poursuit son offensive « Aube du Yémen » et prépare un projet de loi visant à classer le mouvement comme organisation terroriste, l'Arabie saoudite fait face à une série d'attaques visant ses infrastructures stratégiques, notamment ses aéroports.

SUSPENSION DES OPÉRATIONS AÉROPORTUAIRES

L'Arabie saoudite a prolongé la suspension des opérations à l'aéroport international King Khalid de Riyad après une attaque ayant touché le terminal des passagers n° 4. Le bilan fait état d'un mort, un ressortissant pakistanais, et de onze blessés, évacués vers un établissement hospitalier. L'incident a également provoqué un incendie et des dégâts matériels.

Selon l'Autorité générale de l'aviation civile saoudienne, cette prolongation doit permettre d'évaluer les dommages et de vérifier la sécurité des installations avant toute reprise du trafic.

Le porte-parole de la Coalition pour le soutien de la légitimité au Yémen, le général Turki Al-Maliki, a par ailleurs signalé la détection de drones et de missiles de croisière en direction du royaume. Les défenses saoudiennes ont annoncé l'interception de plusieurs projectiles, notamment à proximité de Riyad, de Khamis



Mushait et dans la province orientale. L'aéroport international King Fahd, à Dammam, a également été visé dimanche soir.

OFFENSIVE DIPLOMATIQUE

Qualifiant l'attaque contre le terminal de Riyad de « crime de guerre à part entière », le général Al-Maliki a dénoncé une violation du droit international humanitaire et assuré que la Coalition prendrait les mesures nécessaires dans le respect de ses obligations juridiques.

Face à cette escalade, le gouvernement yéménite multiplie les consultations avec

Washington, la Ligue arabe et l'Organisation de la coopération islamique. La ministre des Affaires étrangères, Afrah Al-Zouba, a appelé à une coordination internationale renforcée pour empêcher les transferts d'armes, de financements et de compétences militaires iraniens aux Houthis.

Sanaa insiste également sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, notamment la résolution 2216, et sur la nécessité de garantir le monopole de l'État sur les armes ainsi que sur les décisions de guerre et de paix.

Parallèlement, le Conseil des ministres yéménite a approuvé un projet de loi visant à classer les Houthis comme organisation terroriste et à criminaliser leurs activités et leur financement. Les procédures constitutionnelles et juridiques nécessaires à son adoption définitive doivent être engagées.

UN ENJEU RÉGIONAL MAJEUR

Sur le terrain, le gouvernement affirme que les forces engagées dans l'opération « Aube du Yémen », appuyées par la Coalition, ont repris Zoubaab et plusieurs positions stratégiques aux abords du détroit de Bab el-Mandeb. Ces avancées viseraient à réduire les capacités des Houthis à menacer la navigation internationale dans cette zone essentielle au commerce maritime mondial. Le gouvernement yéménite entend ainsi conjuguer avancées militaires, mobilisation diplomatique et mesures législatives pour affaiblir le mouvement rebelle. De son côté, l'Arabie saoudite renforce ses dispositifs de sécurité face aux menaces contre ses infrastructures civiles. Cette convergence des enjeux militaires et sécuritaires souligne le risque d'un élargissement des tensions à l'échelle régionale, alors que la protection des populations, des installations civiles et des voies maritimes demeure au cœur des préoccupations.

R.I/agences

IRAN-ÉTATS-UNIS

Téhéran juge insuffisantes les réponses de Washington



Les négociations entre l'Iran et les États-Unis visant à mettre fin à la guerre restent dans l'impasse, sur fond de divergences autour des conditions posées par Téhéran pour la réouverture du détroit d'Ormuz. Les autorités iraniennes jugent insuffisante la réponse américaine et préviennent qu'une reprise des hostilités pourrait entraîner des attaques contre des infrastructures stratégiques dans la région.

Selon les médias officiels iraniens, Mohsen Rezaï, secrétaire général du Conseil suprême de la sécurité nationale, a estimé dimanche que la réponse de Washington aux sept conditions présentées par l'Iran pour rouvrir le détroit d'Ormuz ne répondait pas aux attentes de Téhéran. Il a appelé les États-Unis à clarifier les points qui demeurent en suspens.

Le mois dernier, la délégation iranienne participant à la réunion annuelle des dirigeants mondiaux aux Nations unies avait proposé un accord rapide, inspiré d'un mémorandum d'entente signé en juin par les deux pays, mais qui s'était effondré quelques jours plus tard. Si cette nouvelle initiative a été rejetée, les échanges se sont néanmoins poursuivis

par l'intermédiaire de médiateurs. Dans un contexte de tensions persistantes, Mohsen Rezaï a averti que l'Iran pourrait prendre pour cibles des infrastructures stratégiques si les combats reprenaient avec intensité.

Il a notamment évoqué les câbles, les centres de données, les installations d'intelligence artificielle et d'autres sites dans la région.

Cette menace élargit le champ potentiel de confrontation aux infrastructures numériques et technologiques, en plus des enjeux militaires et énergétiques liés au détroit d'Ormuz, passage essentiel du commerce mondial des hydrocarbures.

PEZESHKIAN RÉCLAME DES NÉGOCIATIONS SANS PRESSION

De son côté, le président iranien Masoud Pezeshkian a affirmé samedi que la réussite des discussions avec Washington dépendait de l'absence de pressions et de menaces. Lors du sommet de la Communauté des États indépendants (CEI), organisé au Turkménistan, il a défendu un dialogue fondé sur le respect mutuel et des engagements réciproques.

« Le dialogue n'a de sens et aucune chance de réussir que s'il repose sur le respect mutuel et des engagements réciproques, et s'il est exempt de pressions et de menaces », a-t-il déclaré.

Ces propos traduisent la volonté de Téhéran de poursuivre les discussions tout en refusant ce qu'il considère comme une négociation sous contrainte. Ils interviennent alors que les tentatives de règlement du conflit restent fragiles et que les désaccords entre les deux parties persistent.

MOSCOU AFFICHE SON SOUTIEN À TÉHÉRAN

En marge du sommet de la CEI, Massoud Pezeshkian a rencontré jeudi son homologue russe, Vladimir Poutine. Le président russe a assuré que Moscou était prête à contribuer à un règlement de la crise.

Selon les agences de presse russes, Vladimir Poutine a estimé que l'Iran avait déployé de « véritables efforts pour mettre fin à la guerre », déclenchée par des frappes américaines et sionistes contre le territoire iranien le 28 février. Alors que l'Iran et la Russie sont tous deux soumis à de lourdes sanctions internationales, ce rapprochement diplomatique témoigne de la volonté de Moscou de maintenir son rôle dans la recherche d'une issue au conflit.

Entre exigences iraniennes, réserves américaines et médiations diplomatiques, les perspectives d'un accord demeurent incertaines. La réouverture du détroit d'Ormuz et les garanties réclamées par Téhéran restent au cœur des négociations, tandis que les menaces contre les infrastructures régionales font peser un risque supplémentaire sur la stabilité du Moyen-Orient.

EXPLOSIFS SAISIS AU LIBAN

Nawaf Salam réaffirme l'autorité de l'État

Le Premier ministre libanais, Nawaf Salam, a promis hier de poursuivre jusqu'au bout l'enquête sur l'interception d'un camion transportant plusieurs centaines de kilogrammes d'explosifs, dont du C-4, dans la région de Dhour El-Baïdar. Les autorités entendent identifier l'ensemble des personnes impliquées dans cette affaire, déterminer leurs motivations et retrouver les éventuels commanditaires.

Dans des messages publiés sur le réseau social X, le chef du gouvernement a affirmé que les autorités ne feraient preuve d'aucune indulgence dans le traitement de ce dossier. Il a également assuré que toutes les personnes impliquées seraient traduites en justice. L'affaire suscite de vives inquiétudes au Liban, notamment en raison de la nature des substances saisies. Nawaf Salam a rappelé que le C-4, un explosif puissant, avait été utilisé dans plusieurs assassinats politiques au cours de l'histoire récente du pays.

Les forces de sécurité saluées

Le Premier ministre a rendu hommage aux forces de sécurité ayant intercepté le camion et saisi la cargaison explosive. Les conducteurs du véhicule ont été remis aux autorités compétentes pour être interrogés dans le cadre de l'enquête.

Le gouvernement entend désormais approfondir les investigations afin de déterminer la provenance des explosifs, leur destination et les objectifs de leur transport. À ce stade, aucune information définitive n'a été communiquée sur l'identité des éventuels commanditaires ou sur l'utilisation prévue de cette cargaison. Au-delà de cette affaire, Nawaf Salam a réitéré la détermination de son gouvernement à lutter contre toute activité susceptible de menacer la sécurité et la stabilité du Liban. Il a affirmé que les autorités agiraient avec fermeté contre toute détention, tout transport ou toute utilisation d'armes en dehors du cadre légal.

Cette déclaration intervient dans un contexte où la question du contrôle des armes et du renforcement de l'autorité de l'État demeure un enjeu majeur de la vie politique libanaise. L'enquête devra désormais établir les circonstances précises de cette saisie et déterminer si le transport des explosifs s'inscrivait dans une opération plus vaste. Pour les autorités, l'objectif est de faire toute la lumière sur cette affaire et d'empêcher que de telles cargaisons ne menacent à nouveau la sécurité du pays.

LIGA

Le Real tremble avant le Clasico

Expulsé samedi soir face à Villarreal (1-0), Vinicius Jr risque plusieurs matchs de suspension. Le Real Madrid redoute notamment une absence de son attaquant brésilien lors du Clasico face au FC Barcelone, prévu le 25 octobre.

Vainqueur de Villarreal sur la plus petite des marges (1-0), le Real Madrid a toutefois perdu gros avec l'expulsion de Vinicius Jr, sanctionné après avoir tiré les cheveux de son adversaire, Dylan Saliba. Un véritable ascenseur émotionnel pour le Brésilien, qui avait inscrit un but peu après cet incident, célébré par José Mourinho.

La sanction définitive est désormais attendue. Expulsé directement, l'attaquant madrilène risque de manquer au moins deux rencontres de Liga, dont la réception du FC Séville dimanche prochain, mais surtout le Clasico contre le FC Barcelone, le 25 octobre. Selon la COPE, le Real Madrid redoute une suspension de trois matchs. Le club compte faire appel pour tenter de ramener la sanction à deux rencontres.

Dans son rapport, l'arbitre souligne le comportement de Vinicius après son expulsion : « Après avoir été expulsé, alors qu'il se trouvait encore sur le terrain, il a continué à protester contre ma décision, à



voix haute. Il s'est dirigé vers l'endroit où je me trouvais avec une attitude agressive, devant être retenu par ses coéquipiers, sans que je puisse distinguer de propos précis. »

LE REAL MADRID RETIENT SON SOUFFLE

Sur les réseaux sociaux, Vinicius n'a pas apaisé la polémique. S'il a présenté ses excuses à ses coéquipiers et aux supporters pour son expulsion, il a également relayé plusieurs actions qu'il juge compa-

rables et qui, selon lui, n'ont pas été sanctionnées de la même manière.

Le Brésilien a notamment dénoncé ce qu'il considère comme un traitement arbitral injuste : « Et celui qui reçoit toujours les cartons jaunes et rouges, c'est Vinicius. Quelle honte ! »

Le Real Madrid attend désormais la décision de la commission disciplinaire avec inquiétude. Une suspension de trois matchs priverait potentiellement le club de son attaquant pour le très attendu Clasico face au FC Barcelone.

PREMIER LEAGUE

Manchester City écrase Liverpool

Manchester City a envoyé un message fort avant son choc contre le PSG. En déplacement à Anfield, les Citizens ont dominé Liverpool (3-0), dimanche, lors de la 7e journée de Premier League. Après une première période sans but, les hommes d'Enzo Maresca ont fait la différence au retour des vestiaires, profitant notamment de l'expulsion de Ryan Gravenberch.

Longtemps accrochés par les Reds, les visiteurs ont débloqué la situation grâce à Erling Haaland (65e). Trois minutes plus tard, Jérémy Doku a fait le break d'une superbe frappe enroulée (68e), avant que Rayan Cherki ne parachève le succès mancu-

nien à la 78e minute, d'un geste de grande classe. Cette victoire permet à Manchester City de faire le plein de confiance avant son rendez-vous européen face au PSG, mercredi, en Ligue des champions. Pour Liverpool, en revanche, cette défaite à domicile constitue un véritable coup d'arrêt.

ASTON VILLA FONCE SUR ENDRICK

Aston Villa envisage de recruter l'attaquant du Real Madrid, Endrick, lors du mercato hivernal, selon des sources proches du dossier qui se sont confiées à Football Insider. Avec seulement quatre minutes de jouées depuis le début de la saison, l'avenir

du jeune brésilien au Real Madrid reste très incertain. Pourtant, celui qui sortait d'un prêt réussi à Lyon la saison dernière, avait été conservé par le club espagnol à la demande de José Mourinho. A Aston Villa et malgré l'arrivée de Nicolas Jackson pendant le dernier mercato estival, Unai Emery cherche encore à renforcer ses options en attaque. Il voit dans Endrick le bon moyen de le faire pour la seconde partie de la saison. Beaucoup de choses dépendront de la décision du Real Madrid, mais Aston Villa fait désormais partie des favoris pour s'attacher ses services et pourrait bien devancer ses rivaux dans la conclusion d'un accord.

BALLON D'OR

Bayern Munich opte pour Kane

Interrogé par Bild sur la course au Ballon d'Or, le président du Bayern Munich, Herbert Hainer, a affiché sa préférence pour Harry Kane, estimant que Michael Olise aurait encore d'autres occasions de remporter cette prestigieuse distinction.

« Michael Olise et Harry méritent tous les deux le Ballon d'Or, mais je le donnerais à Harry Kane », a déclaré le dirigeant bavarois. Il a justifié son choix en soulignant que l'international français disposait encore de nombreuses années devant lui pour décrocher le trophée.

Une prise de position qui constitue un soutien de poids pour l'attaquant anglais, mais qui pourrait décevoir Michael Olise, également cité parmi les prétendants à la récompense individuelle suprême.



LIGUE DES CHAMPIONS

Haaland sous le charme de deux parisiens

À la veille du choc face au PSG, Erling Haaland n'a pas tari d'éloges sur le club parisien. L'attaquant de Manchester City s'est particulièrement montré fasciné par les deux latéraux Achraf Hakimi et Nuno Mendes. Erling Haaland s'attend à un grand rendez-vous face au Paris Saint-Germain en Ligue des champions. Interrogé par Canal+, l'attaquant norvégien a qualifié le club parisien de meilleure équipe d'Europe, saluant son palmarès récent, la qualité de son jeu et le talent de ses joueurs.

« Ils gagnent le championnat depuis tant d'années et la Ligue des champions deux ans de suite. Ce qui n'est pas normal. Ils ont des joueurs incroyables et pratiquent un football exceptionnel », a-t-il déclaré. Haaland s'est surtout dit impressionné par Achraf Hakimi et Nuno Mendes, les deux latéraux parisiens. « Toute l'équipe est spéciale, mais les deux latéraux, qui font des allers-retours sans arrêt, Mendes et Hakimi, c'est vraiment fascinant à voir », a-t-il souligné. Le buteur de Manchester City garde également en mémoire la défaite de son équipe face au PSG (4-2), en janvier 2025, au Parc des Princes. Une expérience qui renforce sa méfiance avant ces retrouvailles : « Nous devons être prêts contre eux, car ils ont vraiment une équipe spéciale. »

LIGUE 1

Videira cash : « Le PSG, c'est au Parc des Princes »

Malgré la défaite du Mans face au PSG (3-1), Patrick Videira a retenu la belle prestation de ses joueurs, capables de bousculer les Parisiens. Le technicien manceau a également réaffirmé son attachement au Parc des Princes, qu'il considère comme le cadre naturel du club parisien. Le Mans n'a pas démérité face au PSG. Audacieux et entreprenants, les hommes de Patrick Videira ont longtemps posé des problèmes aux Parisiens, avant de céder après les entrées en jeu de plusieurs cadres, dont Kvaratskhelia, Vitinha, Fabian Ruiz et Warren Zaïre-Emery. Le gardien Safonov a également dû s'employer pour préserver l'avantage parisien. La prestation mancelle a d'ailleurs été saluée par Luis Enrique. Malgré le revers, Videira peut se satisfaire du visage affiché par son équipe, qui a osé jouer et mettre en difficulté l'un des cadors du championnat. Au-delà du résultat, l'entraîneur du Mans a aussi exprimé son attachement à l'enceinte parisienne, alors que l'avenir du PSG au Parc des Princes continue de susciter des interrogations. « Pour moi, le PSG, c'est au Parc des Princes. L'atmosphère y est toujours spéciale », a-t-il affirmé. Une déclaration sans détour qui résume son sentiment : pour Videira, l'identité du PSG reste intimement liée à son stade historique.

SERIE A

L'AC Milan accroché, la Lazio enchaîne

L'AC Milan a été tenu en échec par Sassuolo (1-1), malgré l'ouverture du score d'Adrien Rabiot. De son côté, la Lazio a signé une victoire convaincante face à Monza (3-1), confirmant ses ambitions dans le haut du classement. Longtemps mis en difficulté par la défense de Sassuolo, les Rossoneri ont fini par trouver la faille grâce à Adrien Rabiot, auteur d'une frappe puissante depuis la gauche de la surface (63e). Mais leur avantage n'a duré que cinq minutes, Cas Odenthal égalisant après un corner (68e). Avec ce partage des points, Milan laisse filer deux unités et occupe la cinquième place, à quatre longueurs du leader.

La Lazio poursuit son bon début de saison. En déplacement à Monza, les Laziali ont rapidement pris les commandes grâce à Nuno Tavares, auteur d'une frappe imparable sous la barre dès la 3e minute. Gustav Isaksen a doublé la mise à la 23e minute, plaçant les visiteurs sur la bonne voie. Saba Goglichidze a relancé brièvement Monza dès le retour des vestiaires (46e), mais l'expulsion de Lorenzo Lucchesi a compliqué davantage la tâche des locaux. Entré en jeu, Andrea Pinamonti a scellé le succès laziale en fin de rencontre (88e). Une victoire qui permet à la Lazio de rester au contact de l'Inter dans la course au sommet.

JO-2028 DAMES : ALGÉRIE- RÉPUBLIQUE CENTRAFRIQUE Les Vertes à 90 minutes du troisième tour

Déjà largement victorieuses à l'aller, les Vertes veulent franchir un nouveau cap dans leur quête d'une première participation aux JO.

Après leur large victoire (8-0) à l'aller, les protégées de Farid Benstiti retrouvent la République centrafricaine, aujourd'hui à Tizi-Ouzou avec l'ambition de valider leur qualification pour le troisième tour des éliminatoires des Jeux olympiques de Los Angeles-2028. La sélection national féminine abordera sereinement la manche retour du deuxième tour des qualifications aux JO-2028, aujourd'hui au stade Hocine-Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou (18h00). Fortes de leur succès sans appel à l'aller, vendredi au stade du 5-Juillet, les joueuses de Farid Benstiti sont en position idéale pour poursuivre leur parcours. Avec huit buts d'avance, les Vertes disposent d'une marge confortable avant cette seconde confrontation. Devant leur public, elles tenteront de confirmer leur supériorité et de décrocher officiellement leur billet pour le troisième tour.



UNE DYNAMIQUE PROMETTEUSE

Les coéquipières de Lina Boussaha abordent ce rendez-vous dans une dynamique positive, portée notamment par leur troisième place à la CAN-2026, synonyme de qualification historique pour la Coupe du monde féminine 2027, prévue au Brésil du 24 juin au 25 juillet.

Pour cette double confrontation, Farid Benstiti a convoqué 26 joueuses, dont deux nouveaux visages, Céline Ould Hocine (Paris FC, France) et Nesrine Bahlouli (Al-Nassr, Arabie saoudite). Au-delà de cette qualification attendue, les Algériennes poursuivent un objectif majeur : décrocher une première participation

au tournoi olympique féminin. Au total, 35 sélections africaines prennent part à ces éliminatoires, organisées en cinq tours jusqu'au 4 décembre 2027. À l'issue de la compétition, les deux finalistes représenteront l'Afrique au tournoi olympique féminin, programmé du 11 au 29 juillet 2028 à Los Angeles.

ÉQUIPE NATIONALE Hemdani veut du renfort

La Fédération algérienne de football (FAF) envisage de renforcer le staff technique de la sélection nationale en désignant un deuxième adjoint pour épauler Brahim Hemdani. Selon Foot Algérien, cette démarche répondrait à une demande du sélectionneur, soucieux de disposer d'un encadrement plus étoffé pour préparer les prochaines échéances, notamment les éliminatoires de la CAN 2027. Nommé après le départ de Vladimir Petkovic, Hemdani a entamé sa mission avec un staff relativement réduit. Il s'appuie notamment sur Antar Yahia, premier adjoint, ainsi que sur le préparateur physique et l'entraîneur des gardiens. Le sélectionneur souhaiterait désormais élargir son équipe pour améliorer le suivi du groupe et renforcer le travail



tactique, notamment sur le plan défensif. Le président de la FAF aurait ainsi demandé à Hemdani de soumettre une liste restreinte de candidats. L'objectif serait de trancher rapidement afin que le futur adjoint puisse rejoindre le staff avant le prochain stage.

MATMOUR ET BELHADJ PARMIS LES PISTES

D'après la même source, la Fédération privilégierait des profils d'anciens internationaux, capables d'apporter leur expérience du haut niveau et leur connaissance de l'environnement des Verts. Les noms de Karim Matmour

et de Nadir Belhadj sont notamment évoqués. Leur éventuelle nomination reste toutefois à confirmer, aucune décision officielle n'ayant été annoncée à ce stade.

UNE DÉCISION ATTENDUE AVANT NOVEMBRE

Selon les informations rapportées, le choix pourrait intervenir dans les prochains jours, en vue du rassemblement annoncé à partir du 9 novembre. L'arrivée d'un deuxième adjoint permettrait à Hemdani de renforcer son dispositif de travail et de mieux préparer les prochaines échéances internationales. Reste à savoir quel profil retiendra l'attention de la FAF. Matmour et Belhadj figurent parmi les noms cités, mais la décision finale revient aux responsables de la Fédération et au sélectionneur. Rafik G.a

O.MARSEILLE

Abdelli débloque son compteur

Marseille met fin à cinq défaites consécutives en s'imposant à Troyes (2-0). Himad Abdelli a inscrit son premier but sous le maillot phocéen, tandis qu'Amine Gouiri a signé son retour à la compétition. L'Olympique de Marseille a renoué avec la victoire en s'imposant à Troyes (2-0), avant-hier, lors de la 6e journée de Ligue 1. Après cinq revers consécutifs toutes compétitions confondues, les Phocéens ont retrouvé des couleurs grâce à Amine Harit, buteur à la 50e minute, puis à Himad Abdelli, qui a transformé un penalty à la 90e+8. L'international algérien a ainsi inscrit son premier but sous les couleurs marseillaises, contribuant à un succès précieux pour son équipe. Autre satisfaction, Amine Gouiri a retrouvé la compétition en étant titularisé. L'attaquant algérien a été remplacé à la 63e minute afin de ménager sa condition physique après sa blessure.

ÉGYPTE

Bakrar se relance dans le derby du Caire

Critiqué pour son manque d'efficacité lors du dernier rassemblement des Verts, Mounsef Bakrar a retrouvé le chemin des filets avec Al Ahly. Entré en jeu à la 66e minute face au Zamalek, lors de la sixième journée du championnat égyptien, l'attaquant algérien a inscrit le deuxième but de son équipe à la 80e minute, d'une frappe rasante du pied gauche, après avoir éliminé son défenseur. Cette réalisation, qui a permis à Al Ahly de mener 2-0, constitue un précieux regain de confiance pour l'ancien joueur du Dinamo Zagreb, déterminé à confirmer ce retour en forme et à convaincre le staff technique des Verts à l'approche des prochaines échéances internationales.

OGC NICE

Boudaoui frôle la passe décisive de l'année

De retour à la compétition, Hicham Boudaoui a régalié face à Strasbourg avec une talonnade de grande classe. Entré en jeu dès la 37e minute, l'international algérien a contribué au succès niçois (2-1), affichant des signes encourageants après une période de temps de jeu réduit. Le milieu de terrain algérien ne devait pas débiter la rencontre, mais la sortie sur blessure de Djibril Coulibaly l'a propulsé sur la pelouse dès la 37e minute. Boudaoui n'a pas tardé à se distinguer avec une talonnade inspirée, qui aurait pu déboucher sur l'une des plus belles passes décisives de la saison. Non retenu par Brahim Hemdani lors du dernier rassemblement des Verts, le Niçois a profité de cette occasion pour retrouver du rythme et rappeler ses qualités techniques. Une prestation prometteuse pour espérer regagner du terrain en club comme en sélection. De son côté, Mohamed Amoura a disputé l'intégralité de la rencontre. Nice a finalement décroché une victoire précieuse (2-1) face à Strasbourg.

HULL CITY

Belloumi, le sauveur

Entré en jeu, l'international algérien a inscrit le but de l'égalisation (2-2), signant sa troisième réalisation de la saison et confirmant sa bonne forme. Bachir Belloumi poursuit sur sa lancée. Face à Everton, l'ailier algérien a permis à Hull City d'arracher le nul (2-2), en égalisant quelques instants après son entrée en jeu. Avec ce troisième but de la saison, il confirme sa montée en puissance, après notamment son doublé face à Chelsea. Cette nouvelle performance renforce les arguments de Belloumi dans la perspective des prochaines échéances de la sélection nationale.

PARIS FC

Nouvelle inquiétude pour Samir Chergui

À peine rentré de sélection, le défenseur algérien a été contraint de quitter ses partenaires face à Lorient, ravivant les craintes liées à ses antécédents physiques. Le retour en club de Samir Chergui a été écourté par un nouveau pépin physique. Titulaire

avec le Paris FC face à Lorient, après avoir disputé l'intégralité du match Algérie-Zambie, le défenseur a dû céder sa place à la 66e minute. Touché après un peu plus d'une heure de jeu, Chergui a reçu les soins du staff médical avant de sortir, remplacé par Otávio. Deux minutes

plus tard, le Paris FC a encaissé l'unique but de la rencontre, s'inclinant 1-0 et concédant sa première défaite de la saison en championnat. Cette nouvelle alerte intervient après une longue période d'indisponibilité entre mai 2024 et janvier 2025. En attendant les examens médi-

caux, la nature et la gravité de cette blessure restent à déterminer. Pour Chergui, l'enjeu sera de retrouver rapidement ses sensations et d'éviter une nouvelle absence, alors qu'il cherche à s'imposer durablement en club et à préserver sa place en sélection.

BIFFE-TOUT : COOPTER

FOURNAISE MARINE

Un El Niño exceptionnel entraîne des températures inédites

Le phénomène météorologique a entraîné le réchauffement d'une partie de l'océan à des niveaux inédits, poussant les mers du monde à des températures record pour ce mois, a indiqué hier, l'observatoire européen Copernicus.

29,7° C sous l'eau du Pacifique en septembre. Voilà qu'El Niño, phénomène météorologique tant appréhendé, pulvérise les records, même ceux de ses précédents très puissants de 1982-1983, 1997-1998 et 2015-2016, à lire le bulletin mensuel de l'observatoire européen Copernicus publié ce lundi 12 octobre. Plus globalement, hors zone polaire, la température des mers a atteint 21,05°C dans le monde en septembre. Son plus haut niveau jamais enregistré pour ce mois – le dernier avait grimpé jusqu'à 20,92°C, en 2023. Les températures de surface «sont restées exceptionnellement élevées sur une grande partie du Pacifique tropical, où les conditions El Niño se renforcent et devaient encore s'intensifier ces prochains mois», relève Copernicus. El Niño est une variation naturelle du climat qui réchauffe les températures de surface dans le centre et l'est de l'océan Pacifique équatorial. L'épisode actuel, déclaré en juin, pourrait devenir le plus intense jamais enregistré, amplifiant les effets du changement climatique d'origine humaine. L'Agence météorologique japonaise (JMA) a annoncé vendredi qu'El Niño s'était intensifié avec une température de la mer supérieure de 4,0°C à la normale dans la zone de référence du Pacifique. Cette anomalie «a dépassé le précédent record de + 3,6°C établi en décembre 1997», selon la JMA. A ce jour toutefois, «nous ne pouvons pas encore affirmer que l'épisode El Niño actuel est le plus fort jamais enregistré», a tempéré Copernicus auprès de l'AFP. Les climatologues essaient en effet d'isoler l'effet d'El Niño de la tendance de fond au réchauffement des océans dans le cadre du dérèglement climatique. En appliquant ce critère, l'épisode actuel n'a pas encore dépassé en intensité les épisodes les plus marquants du passé.



DEUXIÈME MOIS DE SEPTEMBRE LE PLUS CHAUD EN SURFACE

Pour la température moyenne à la surface du globe, le mois dernier a été le deuxième mois de septembre le plus chaud jamais enregistré, précise en revanche Copernicus. Il dépasse d'1,63°C les niveaux préindustriels, avant que l'utilisation massive des énergies fossiles ne réchauffe durablement

le climat. Pour le deuxième mois consécutif, donc, les températures dépassent le seuil de l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris. Comme annoncé par les experts. Conclu il y a dix ans, il avait pour ambition de limiter le réchauffement bien en dessous de 2°C et de poursuivre les efforts pour le contenir à 1,5°C. Pour autant, ce seuil n'a pas encore été franchi officiellement : il s'entend

en moyenne sur de nombreuses années. Mais son dépassement est désormais considéré comme inéluctable par la plupart des scientifiques comme par l'ONU, qui exhortent à en limiter l'ampleur et la durée. «Nous connaissons actuellement une nouvelle série de mois dépassant 1,5°C, et avec un El Niño puissant qui continue de s'intensifier, il est probable que cela se poursuive jusqu'en 2027, a souligné Carlo Buontempo, directeur du service Copernicus. Le dépassement de la limite à long terme fixée par l'Accord de Paris n'est qu'une question de temps» mais «l'ampleur de ce dépassement, et sa durée, dépendent encore de nous». La sécheresse s'est aussi poursuivie sur une partie de l'Europe, après un été déjà très sec. Ces conditions se sont intensifiées ou étendues sur la péninsule ibérique, en France, en Italie, dans la partie occidentale des Balkans et en Grèce, relève Copernicus. Dans l'Hexagone, plus de 90 000 Français étaient encore privés d'eau du robinet fin septembre. Par conséquent, «des débits fluviaux exceptionnellement bas ont persisté sur une grande partie de l'Europe en septembre». Cette situation a rendu la navigation quasiment impossible sur certaines parties du Rhin en Allemagne.

ÉTATS-UNIS

Vagues dévastatrices et inondations après le passage de l'ouragan Rachel

Les restes de l'ouragan Rachel frappent la Californie et le Nevada. À Long Beach, aux portes de Los Angeles, une quinzaine de logements ont été endommagés par une mer déchaînée. Les inondations ont également touché Newport Beach et Las Vegas, où les précipitations ont atteint leur plus haut niveau

depuis le début de l'année. Le fracas des vagues contre les maisons et une mythique promenade en bois qui, peu à peu, disparaît sous l'œil des habitants horrifiés. Nous sommes à Long Beach, aux portes de Los Angeles. Le front de mer est méconnaissable (Nouvelle fenêtre). Une quinzaine de logements sont endommagés, certains en équilibre face à une mer déchaînée. «Par endroits, la digue a disparu. Les vagues s'engouffrent directement dans les maisons. C'est du jamais vu depuis que je vis ici. Et je me suis installé en 1990», confie un passant. Long Beach, 150 000 habitants, affronte sa troisième tempête en un mois. Cette fois, ce sont les

restes de l'ouragan Rachel, rétrogradé en tempête tropicale. Des habitants rejoignent leur maison en barque. Un peu plus au sud, Newport Beach est aussi touchée. Les inondations ont dépassé les prévisions. Sur des images amateur, on peut voir une villa cernée par les eaux. La tempête Rachel a aussi gagné l'intérieur des terres et l'État du Nevada. À plus de 400 km du front de mer, Las Vegas. Un torrent déferle dans un parking. La ville a enregistré ses plus fortes précipitations depuis le début de l'année. Les fortes rafales de vent ont également provoqué des chutes de lignes électriques.

BIODIVERSITÉ

La taille moyenne des populations d'animaux sauvages a baissé de 73 %

La taille moyenne des populations d'animaux sauvages dans le monde a diminué de 73,2 % entre 1970 et 2022, soit une baisse annuelle de 2,5 %, révèle le WWF dans son rapport Planète vivante, paru le 8 octobre. Publié tous les deux ans depuis 1998, ce rapport dresse un état des lieux de la biodiversité mondiale. Le travail du WWF s'appuie sur l'Indice planète vivante (IPV), qui mesure l'évolution de 5 790 espèces de vertébrés sauvages suivis durant au moins deux ans. « Ce chiffre est sombre, dramatique, on parle de quasiment trois quarts d'effondrement, c'est vertigineux. Mais il y a ce message d'espoir (...), une vraie conservation dans le temps, efficace, effective, cela apporte des résultats, on peut réussir à inverser cette courbe de déclin et à la réparer», a déclaré Véronique Andrieux, directrice générale du WWF France, lors de la présentation du rapport.

UNE CONFIRMATION DU DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ

Une proportion relativement similaire à celle de la précédente édition, en 2024 (72,9 %), mais qui s'avère selon l'ONG plus représentative, 295 nouvelles espèces et 967 populations supplémentaires ayant été prises en compte cette



année. Le WWF pointe des baisses «corroborées par d'autres indicateurs et souligne la nécessité d'une action urgente». Ainsi, la dernière édition de la liste rouge mondiale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'inventaire mondial de l'état de conservation global des espèces végétales et animales, montre que sur les 175 909 espèces étudiées, 49 505 sont classées menacées. Des évaluations qui confirment l'important déclin de la biodiversité. Parmi ses principales causes, le WWF retient la dégradation ou la perte d'habitat à hauteur de 30 %,

la surexploitation par la pêche, la chasse ou le braconnage (23 %), le changement climatique (14 %), les espèces invasives, les pollutions et les maladies (33 %). La moyenne de 73,2 % cache cependant d'importantes disparités : « Environ la moitié des populations étudiées sont stables ou en augmentation ; toutefois, ces gains sont contrebalancés par l'ampleur plus importante des pertes observées ailleurs lors du calcul d'une moyenne mondiale », indique le rapport. Ainsi, par exemple de certaines espèces de tortues. Si la tortue verte est passée de « en danger » à «préoccupante

mineure», en raison d'efforts de conservation, la tortue luth, elle, s'effondre de 98 % en Guyane, passant de 400 pontes par nuit il y a une trentaine d'années à 400 pontes par an désormais. En cause, les filets de la pêche illégale. D'autres nouvelles sont plus encourageantes. A insi du retour du Gypaète barbu, avec désormais une trentaine de couples dans les Alpes françaises. L'oiseau avait disparu du territoire dans les années 1930. Un « succès » selon le WWF, qui a participé à un programme de réintroduction avec l'UICN et la Société Zoologique de Francfort, même si l'espèce y demeure « fragile ». Par milieux, la population marine baisse de 59 %, soit une moyenne annuelle de 1,7 %. La population terrestre, elle, diminue de 69 %, pour 2,3 % de baisse annuelle moyenne. Quant à la population d'eau douce, elle connaît le déclin le plus rapide, avec une moyenne annuelle de 3,6 % et pour une baisse de 85 %. Les disparités se retrouvent également entre les différentes zones géographiques. Les baisses les plus importantes de populations se trouvent en Amérique Latine et dans les Caraïbes (- 95 %) et en Afrique (- 80 %).

ASSURANCES

Un nouveau gendarme pour le marché

Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, la nouvelle Autorité aura pour mission de renforcer le contrôle des compagnies, de veiller à leur solvabilité et de mieux protéger les assurés, tout en garantissant une plus grande neutralité dans la régulation du secteur.

Le marché algérien des assurances s'apprête à connaître une évolution dans son dispositif de contrôle. Le projet de loi de Finances 2027 prévoit la création d'une Autorité de régulation et de supervision des assurances, appelée à remplacer l'actuelle Commission de supervision des assurances, instituée en 2006. Cette nouvelle instance aura pour mission de renforcer l'encadrement du secteur, en adéquation avec les évolutions enregistrées par le marché national ces dernières années. Selon l'exposé des motifs de la mesure, cette réforme vise également à doter l'organe de régulation des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'accomplissement de ses missions. La nouvelle Autorité sera investie du contrôle de l'État sur les sociétés et les intermédiaires d'assurance agréés, ainsi que sur toute personne physique ou morale intervenant dans des opérations d'assurance prévues par la législation en vigueur.



diaires agréés. Elle pourra également émettre des règlements dans le cadre de ses missions de supervision. La création de cette autorité vise ainsi à consolider les mécanismes de contrôle et à renforcer le respect des obligations légales par les différents intervenants du marché.

DISTINGUER RÉGULATION
PUBLIQUE ET INTÉRÊTS DE L'ÉTAT
ACTIONNAIRE

La réforme prévoit d'accorder à la nouvelle Autorité la personnalité morale et l'autonomie financière. Son financement sera assuré par des dotations du budget de l'État et par une contribution des sociétés d'assurance et de réassurance, calculée en fonction de leur chiffre d'affaires. Au-delà du renforcement des moyens de contrôle, le choix d'une autorité indépendante répond à un objectif de neutralité. Il s'agit de distinguer clairement les missions de l'État en tant que régulateur et contrôleur de celles qu'il exerce en tant qu'actionnaire unique de sociétés publiques d'assurance. Cette réforme vise à renforcer le contrôle des compagnies, à protéger les assurés et à garantir une plus grande neutralité dans la régulation du secteur. La composition, les missions, l'organisation et le fonctionnement de la nouvelle instance seront définis par voie réglementaire. Dans l'intervalle, l'actuelle Commission de supervision des assurances continuera d'exercer ses fonctions jusqu'à l'entrée en activité de la nouvelle Autorité.

Smail R.

PLF 2027

Lebbou dévoile les grandes orientations budgétaires

Le ministre des Finances, Mohammed Lamine Lebbou, a présenté, lundi 12 octobre, le projet de loi de finances (PLF) 2027 devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN). Le texte table sur une croissance économique de 4,2 % en 2027 et présente les prévisions de recettes et de dépenses budgétaires, ainsi que les projections pour 2028 et 2029. Parmi ses principaux axes figurent le soutien à l'investissement productif, la diversification de l'économie, la préservation du pouvoir d'achat et la modernisation de l'administration. Le projet prévoit également l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales..

S. R.

LA SOLVABILITÉ DES COMPAGNIES
SOUS SURVEILLANCE

La protection des assurés et des bénéficiaires de contrats constitue l'un des principaux objectifs de cette réforme. À ce titre, la nouvelle instance sera chargée de veiller à la régularité des opérations d'assurance et à la solvabilité des compagnies, compte tenu de leurs engagements envers leurs clients. Elle procédera à des contrôles permanents et périodiques des opérations réalisées par les sociétés d'assurance et de réassurance ainsi que par les intermé-

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le ministère reprend la main



Le ministère des Finances a désigné un administrateur provisoire chargé d'exercer les prérogatives du Conseil national de la Chambre nationale des commissaires aux comptes. Cette décision fait suite à de graves dysfonctionnements et à des irrégularités avérées ayant empêché le fonctionnement normal de cette instance. Le Conseil national de la Chambre nationale des commissaires aux comptes est placé sous administration provisoire. En vertu de la décision n° 229 du 8 octobre 2026 du ministre des Finances, un administrateur provisoire a été nommé pour assurer la gestion de l'instance et exercer les attributions de son Conseil national pour une durée maximale de six mois. Selon le communiqué du Conseil national de la comptabilité, cette

mesure intervient à la suite de dysfonctionnements et d'irrégularités graves ayant rendu impossible le fonctionnement régulier du Conseil national.

ASSURER LA CONTINUITÉ
DES ACTIVITÉS

Cette mesure vise à garantir la continuité des activités de la Chambre nationale des commissaires aux comptes, à préserver ses intérêts et à assurer la bonne gestion de ses affaires durant cette période transitoire, dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur. Conformément à l'article 16 du décret exécutif n° 11-26 du 27 janvier 2011, fixant la composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Conseil national de la Chambre nationale des commis-

saires aux comptes, l'administrateur provisoire exercera l'ensemble des prérogatives de cet organe. Ses missions comprennent notamment la gestion administrative et financière de la Chambre, ainsi que sa représentation auprès des tiers, des administrations et institutions publiques, des entités privées et des juridictions.

LES CORRESPONDANCES
RÉORIENTÉES

Durant cette période, toutes les demandes, les correspondances et les dossiers destinés au Conseil national de la Chambre nationale des commissaires aux comptes devront être adressés à l'administrateur provisoire, par les canaux de communication officiellement établis. Cette disposition concerne les commissaires aux comptes inscrits au tableau de la Chambre, les opérateurs économiques ainsi que toute personne entretenant une relation directe ou indirecte avec cette instance ou ayant un intérêt lié à ses activités. Le Conseil national de la comptabilité souligne enfin l'importance de la coopération de toutes les parties concernées afin de garantir le bon déroulement de cette phase transitoire et de préserver les intérêts de la profession.

S. R.

AUTOROUTE ALGER-TIPASA

Fermeture
temporaire d'un
tronçon

Les services de la wilaya de Tipasa ont annoncé la fermeture temporaire, les mardi 13 et mercredi 14 octobre 2026, du tronçon reliant l'échangeur de Bou Ismail, à hauteur de la station de développement des énergies renouvelables (UDES), au passage inférieur de Bou Ismail, dans le sens Alger-Tipasa. Selon un communiqué de la wilaya, cette fermeture sera effective de 9h à 18h afin de permettre l'achèvement des travaux de pose de la couche de béton bitumineux, dans le cadre du projet de modernisation de l'axe autoroutier reliant Bou Ismail à Douaouda. Durant cette période, la circulation sera déviée vers la route nationale n° 11, à partir de l'échangeur de Bou Ismail. L'itinéraire de déviation passera par le centre-ville, puis par Khemisti-Port et Khemisti-Ville, avant de rejoindre l'autoroute au niveau de l'échangeur de la Garde républicaine.

TÉBESSA

Un réseau
d'escroquerie en
ligne démantelé

Les services de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Tébessa ont démantelé un réseau criminel spécialisé dans l'escroquerie et la fraude via les réseaux sociaux.

L'opération a permis la saisie d'une somme de 1,5 million de dinars. Cette intervention s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par la Gendarmerie nationale pour lutter contre la cybercriminalité et endiguer les différentes formes d'escroquerie ciblant les citoyens sur les réseaux sociaux.

TRAFIC DE STUPÉFIANTS

Saisie de près
de 15 kg de kif
traité à Baraki

Les services de la Sûreté de la wilaya d'Alger ont démantelé un réseau criminel spécialisé dans le trafic de stupéfiants à Baraki. L'opération a permis l'arrestation de cinq suspects et la saisie de près de 15 kg de kif traité, selon un communiqué de la cellule de communication de la Sûreté de la wilaya d'Alger. L'intervention a été menée par la brigade de la police judiciaire de la sûreté de la circonscription administrative de Baraki, à l'issue d'investigations de terrain ayant permis d'identifier les membres du réseau et de procéder à leur arrestation successive. Les perquisitions effectuées aux domiciles des suspects ont abouti à la découverte de la drogue, dont la quantité totale saisie s'élève à 14 kg et 489 g de kif traité. Les policiers ont également récupéré une somme de 5 millions de centimes, présumée provenir du trafic, ainsi qu'un véhicule touristique. À l'issue des procédures légales, les cinq mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal d'El Harrach.